

# MAISONS GENOUD ET KAESER -SOLIOZ

## RAPPORT D'INTERVENTION AGT18 - AGG18

Romain Andenmatten et Déborah Rosselet | Août 2020



Couverture: Vue générale par drone des deux chantiers. Le chantier de la maison Genoud (AGT18) à l'aval de la route cantonale et le chantier de la maison Kaeser-Solioz à l'amont de cette même route. Photo OCA

## Table des matières

Résumé.....	4
Fiche signalétique .....	5
1. Le chantier Genoud (parcelle 834, AGT18) .....	6
1.1 Site et contexte de l'intervention .....	6
1.1.1 Localisation .....	6
1.1.2 Contexte archéologique.....	6
1.1.3 Circonstances et déroulement de l'intervention.....	8
1.2. Séquence chrono-stratigraphique et découvertes.....	9
1.2.1 Substrat (NAT 1).....	9
1.2.2 Période 1 : premières occupations à l'Âge du Bronze (PHASE 1a, NAT 2, PHASE 1b, NAT 3).....	10
1.2.3 Période 2 : de l'Âge du Bronze au Second âge du Fer (PHASE 2, NAT 4).....	12
1.2.4 Période 3 : le Second âge du Fer (PHASE 3a, NAT 5, PHASE 3b, NAT 6).....	14
1.2.5 Période 4 : l'Époque romaine (PHASE 4).....	17
1.2.6 Période 5 : le Haut Moyen Âge (PHASE 5, NAT 7) .....	17
2. Le chantier Kaeser-Solioz (parcelle 815, AGG18) .....	19
2.1. Site et contexte de l'intervention .....	19
2.1.1 Localisation.....	19
2.1.2 Contexte archéologique et historique .....	19
2.1.3 Circonstances et déroulement de l'intervention.....	19
2.2. Séquence chrono-stratigraphique et découvertes.....	19
2.2.1 Substrat (NAT 1).....	20
2.2.2 Périodes 1 à 5 ? : premières occupations (PHASE 1a, PHASE 1b, NAT 8).....	20
2.2.3 Périodes 1 à 5 ? : réaménagement puis abandon de l'occupation en terrasse (PHASE 2, PHASE 3, NAT 9).....	21
2.2.4 Périodes 5 : travaux d'assainissement du versant (PHASE 4).....	21
3. Conclusions.....	22
4. Bibliographie.....	23
5. Annexes.....	25
Annexe 1. Contexte archéologique - carte des chantiers proches.....	27
Annexe 2. Tableau chronostratigraphique AGT18 .....	28
Annexe 3. Profil sud-ouest (STG001) de AGT18.....	29
Annexe 4. Profil nord-ouest (STG002) de AGT18 .....	30
Annexe 5. Plan général combiné des vestiges de toutes les phases pour AGT18 .....	31
Annexe 6. Plan des vestiges de la PHASE 1 d'AGT18 .....	32
Annexe 7. Plan des vestiges de la PHASE 2 d'AGT18 .....	33
Annexe 8. Plan des vestiges de la PHASE 3 d'AGT18 .....	34
Annexe 9. Plan des vestiges des PHASE 4 et PHASE 5 d'AGT18 .....	35
Annexe 10. Fiche de conservation anthropologique de la sépulture 003 d'AGT18.....	36
Annexe 11. Fiche de conservation anthropologique de la sépulture 002 d'AGT18.....	37
Annexe 12. Fiches de conservation anthropologique des sépultures détruites d'AGT18.....	38
Annexe 13. Tableau chronostratigraphique AGG18 .....	40
Annexe 14. Profil sud-ouest (STG001) de AGG18.....	41
Annexe 15. Profil nord-ouest (STG002) de AGG18 .....	42
Annexe 16. Plan de situation des profils AGT18 - AGG18.....	43
Annexe 17. Liste des unités stratigraphiques de terrain (UT) d'AGT18.....	44
Annexe 18. Liste des unités stratigraphiques de terrain (UT) d'AGG18 .....	46
Annexe 19. Liste des relevés d'AGT18.....	47
Annexe 20. Liste des relevés d'AGG18.....	47
Annexe 21. Liste du mobilier d'AGT18.....	48
Annexe 22. Liste des prélèvements (PLV) d'AGT18 .....	48

## Résumé

Le 4 juin 2018, un archéologue suivait des sondages de diagnostic sur le flanc sud-est du promontoire de La Roua, à Grimentz (plan 12, parcelle 803) dans le cadre d'un projet de construction suivi par Monsieur François Genoud, architecte. Une excavation en cours sur une parcelle située 180 m au sud a alors retenu son attention.

En 1943, la destruction de sépultures lors de travaux de défoncement avait en effet été signalée à proximité de la Chapelle St-Théodule<sup>1</sup>. Les travaux de terrassement observés, bien que hors secteur archéologique, se situaient 140 m au sud-ouest du lieu de culte sur le même plateau que ce dernier.

Dès les premières observations réalisées dans le profil sud-ouest de l'excavation pour le chantier de Monsieur Philippe Genoud (plan 12, parcelle 834, AGT18), les vestiges d'une sépulture partiellement détruite ainsi que des aménagements en pierre sèche ont été observés. Après un premier contact rude, il s'en est suivi, de bonne entente avec le propriétaire, une courte intervention de sauvetage intégrant la documentation des profils d'excavation, la fouille des vestiges conservés et le suivi des travaux d'excavation complémentaires.

Cette intervention de 4 jours (5 au 8 juin 2018), a permis de mettre au jour des niveaux allant de l'Âge du Bronze au Haut Moyen Âge et a été suivie de compléments d'observation le 13 juin 2018. Dans un premier temps, les vestiges ont été répartis en cinq phases principales d'occupation définies par leurs liens stratigraphiques puis confirmées par des datations radiocarbone. La première période est représentée par les vestiges d'un mur de terrasse de l'Âge du Bronze s'insérant à la surface du substrat morainique. L'occupation suivante, située entre les niveaux de l'Âge du Bronze et ceux du Second âge du Fer, est représentée par deux murets de petite taille faisant également partie d'un système de terrasses. Si pour les deux premières phases, nous avons pu identifier des murs de terrasses, les fonctions exactes des espaces n'ont pu être déterminées faute de structures. Des espaces dédiés à l'agriculture mais éventuellement aussi bâtis peuvent être envisagés. La troisième phase est marquée par un changement d'affectation du secteur avec l'installation d'au moins deux sépultures du Second âge du Fer. Les restes d'au moins deux individus supplémentaires mis au jour dans les déblais d'excavation pourraient d'ailleurs en être contemporains. Les dernières phases d'occupation ne sont représentées que par un foyer en fosse daté des deux premiers siècles de notre ère et par un mur de terrasse ou de bâtiment semi-enterré daté des débuts du Haut Moyen Âge.

Lors des compléments d'intervention du 13 juin 2018, une nouvelle excavation (plan 12, parcelle 815, chantier Kaeser-Soloz, AGG18) située 80 m au nord-ouest du chantier de Philippe Genoud a également attiré l'attention des archéologues. Seules des observations de profils y ont été possibles et plusieurs structures qui semblent correspondre à de grands réaménagements du versant y ont été observées.

Les interventions AGT18-AGG18 sont les premières fouilles archéologiques modernes de la région de Grimentz et elles apportent des connaissances inédites sur l'occupation des territoires de moyenne montagne dans la profondeur d'une vallée latérale du Valais central. Cette courte intervention relève donc l'importance d'une surveillance accrue du secteur de Grimentz-Les Gères, une zone en plein développement. Les travaux d'excavation sur la parcelle 834 n'étaient d'ailleurs pas terminés avec l'intervention de juin 2018 et ils se sont poursuivis pour les aménagements à la périphérie du bâtiment en été 2019<sup>2</sup>.

---

1 Malgré la mention de SAUTER 1950, p. 99, d'une « chapelle St-Théodule, un peu au-dessus du village », mention absente de SAUTER 1943, p.9, il semble que l'on doive considérer la chapelle de Tsanplan / Les Gères comme la plus probable pour les découvertes de 1943. En effet, l'autre lieu de culte sous le patronat de St-Théodule à Grimentz est l'église paroissiale située au centre du village et une confusion avec cette dernière est très peu probable. Une explication envisageable en ce qui concerne la mention « au-dessus du village » par Sauter en 1950 serait une confusion dans la situation cartographique de la chapelle St-Théodule, située, non pas « au-dessus » mais au nord-ouest du village.

2 Chantier AGT19, diagnostic OCA puis fouille mandatée à Archeodunum SA, responsable d'intervention Dorian Maroelli, élaboration en cours.

## Fiche signalétique

Commune	Anniviers, district de Sierre, canton du Valais, Suisse
Localité	Grimentz
Lieu-dit	Le Tsanplan / Les Gères
Plan/parcelle	12/834 (Genoud) et 12/815 (Kaeser Solioz)
N° dossier OCA	22644 (Genoud) et 22706 (Kaeser-Solioz)
N° dossier CCC	2017-3030 (Genoud) et 2018-0606 (Kaeser-Solioz)
N° de chantier	C1632 (Genoud) et C1633 (Kaeser-Solioz)
Sigle	AGT18 (Genoud) et AGG18 (Kaeser-Solioz)
Coordonnées	CNS 1307, 2'611'067/ 1'114'705 (Genoud) et 2'610'994/ 1'114'722 (Kaeser-Solioz)
Altitude moyenne	1475 m (Genoud) et 1494 m (Kaeser-Solioz)
Surface de la parcelle	1676 m <sup>2</sup> (Genoud) et 561 m <sup>2</sup> (Kaeser-Solioz)
Surface détruite	200 m <sup>2</sup> (Genoud) et 50 m <sup>2</sup> (Kaeser-Solioz)
Surface fouillée	10 m <sup>2</sup> et 27 m linéaires de stratigraphie sur 2 à 5 m de hauteur (Genoud) et 20 m linéaires de stratigraphie sur 2 à 5 m de hauteur (Kaeser-Solioz)
Type de gisement	Occupations et terrasse (habitat et/ou agricole), nécropole
Type d'intervention	Investigations de sauvetage
Dates des interventions:	
Chantier Genoud	5 -8 et 13 juin 2018
Chantier Kaeser-Solioz	21 juin 2018
Liste des participants:	
Responsable d'intervention	Romain Andenmatten (RA), archéologue, OCA <sup>3</sup>
Fouille et relevés	François Mariéthoz (FM), archéologue, OCA Sylvain Ozainne (SO), archéologue, OCA Mark Molnar (MM), archéologue auxiliaire, SBMA <sup>3</sup> Déborah Rosselet, archéologue auxiliaire, OCA <sup>3</sup>
Topographie et technique	Romain Andenmatten (RA), archéologue OCA
Rapport	Office cantonal d'Archéologie (OCA)

<sup>3</sup> Lors de l'intervention en 2018, l'archéologie cantonale était rattachée en tant que section au Service des bâtiments, monuments et archéologie (DMTE/SBMA). Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la section archéologie du SBMA a été rattachée au Service de la culture (DDSC/SC) et est devenue l'Office cantonal d'Archéologie (OCA), Mark Molnar était archéologue auxiliaire auprès du SBMA et Déborah Rosselet était auxiliaire étudiante auprès du SBMA. Tous documents et photos de ce rapport: OCA.

## 1. Le chantier Genoud (parcelle 834, AGT18)

### 1.1 Site et contexte de l'intervention

#### 1.1.1 Localisation

Le chantier de la maison de Monsieur Philippe Genoud à Grimentz-Le Tsanplan/Les Gères se situe au sud et en contrebas du promontoire rocheux de la Roua<sup>4</sup>, au nord-est et à l'aval du village de Grimentz à une altitude d'environ 1475 m (Fig. 1, 2). Le substrat du secteur est constitué d'un placage morainique quaternaire, qui présente une surface avec un pendage général sud-est relativement fort (proche de 50%) en direction de la rivière de La Gougra<sup>5</sup>. Plusieurs plateaux naturels associés à de probables effets de tassement des moraines et à des points durs du socle rocheux sont présents sur le versant. Le chantier Genoud se situe en bordure amont de l'un de ces replats (pente tout de même de 20%). Ce dernier débute à proximité de la Chapelle St-Théodule au nord et se développe en direction du sud-ouest sur une longueur de près de 200 m pour une largeur moyenne d'une quinzaine de mètres. Avant 2018, pour la période récente, le secteur était une prairie de fauche mais il semble probable qu'anciennement, ce secteur, à proximité du village et présentant une exposition particulièrement favorable, ait servi pour la production de céréales ou de légumineuses.

Situé le long de la route d'accès principale à Grimentz et au Val de Moiry, dans un secteur marqué par la présence de la Chapelle St-Théodule, le lieu-dit Les Gères est aujourd'hui une zone à bâtir en plein développement.

#### 1.1.2 Contexte archéologique

Le terrain concerné n'était pas en secteur archéologique lors de la découverte du site en 2018 et le secteur de protection alors le plus proche se situait à un peu moins de 200 m au nord, autour du promontoire de La Roua (annexe 1). Ce périmètre a été défini anciennement sur la base de l'observation de 8 cupules (C0502) sur une crête rocheuse affleurant du versant oriental de la Roua<sup>6</sup>. Sur le plateau situé au sud-ouest du sommet de ce promontoire, des niveaux d'habitat (C1854) ont également été repérés en 2017. Il ont pu être datés de la fin de l'Âge du Bronze par le radiocarbone<sup>7</sup> mais ils n'ont malheureusement pas encore pu être investigués à ce jour<sup>8</sup>.

À la périphérie de Grimentz, les uniques découvertes archéologiques datées sont des sépultures de l'Âge du Fer qui auraient été détruites lors de travaux de terrassement à proximité de la Chapelle St-Théodule en 1943 (C0557). Cinq fragments d'anneaux de chevilles, dits «bracelets valaisans», en alliage cuivreux à jonc de section quadrangulaire avec décor oculé sur le dessus et à extrémité redressée avec décor de chevron, un fragment de bracelet ouvert à extrémités épaissies en alliage cuivreux et deux crânes ont été conservés de cette trouvaille. D'après la description du mobilier, on peut dater raisonnablement les tombes détruites entre le 6e (Ticino B) et les deux premiers tiers du 3e siècle avant J.-C. (La Tène B)<sup>9</sup>. Ces dernières pourraient ainsi être de peu antérieures aux découvertes de 2018 et laissent envisager dans le secteur une nécropole utilisée sur plusieurs générations. Les travaux de défoncement mentionnés comme à proximité de la chapelle pourraient ainsi s'être situés dans le secteur investigué en 2018.

La première mention d'une Chapelle St-Théodule à Grimentz date de 1429 mais cette première pourrait remonter au moins à la seconde moitié du 12e siècle car une «done» en lien avec une confrérie de St-Théodule à Grimentz est déjà mentionnée dans les sources en 1300. Au 15e siècle, le sanctuaire n'est pas isolé et plusieurs bâtiments (une maison, une grange et un raccard) ainsi qu'un chemin passent à proximité. D'après les mentions du 16e siècle, la première Chapelle St-Théodule ne se situerait cependant pas à l'emplacement de la chapelle actuelle. En 1715, on mentionne ainsi une Chapelle St-Théodule nouvellement construite sous le village de Grimentz et c'est cette dernière qui doit correspondre au sanctuaire rénové en 1948 à proximité de la route St-Jean-Grimentz et qui marque l'extrémité nord du plateau sur lequel les découvertes principales de 2018 (chantier Genoud) sont situées<sup>10</sup>.

4 Ensemble de l'Ergischhorn d'après l'Atlas géologique de la Suisse AG25 (base CN1307).

5 Atlas géologique de la Suisse AG25 (base CN1307) et profil de terrain SwissALTI3D.

6 SSDI 3961.G.03, SCHWEGLER 2010.

7 AGR17-UT05 Charbon de bois Poz-128988, 2810±30 BP, soit 1050-897 BC (93.5%) et 870-849 BC (1.9%) OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5 Atmospheric data from Reimer et al (2020).

8 Il s'agit d'un projet débuté sans surveillance archéologique qui est à l'abandon, voire le constat du non-respect du préavis archéologique : ANDENMATTEN 2017, p. 1-3.

9 SAUTER 1943, p.9; SAUTER 1950, p. 99; Anneaux et bracelet, inventaire MCA des Musées cantonaux du Valais : 4066-a à 4066-f, TORI 2019, p. 101; crânes déposés auprès du Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie de l'Université de Genève, n° 47.29 et 47.30.

10 CASSINA 1996, selon l'auteur, la première chapelle St-Théodule aurait pu se situer à l'emplacement de l'église St-Théodule de Grimentz construite en 1830 et remplacée en 1950.

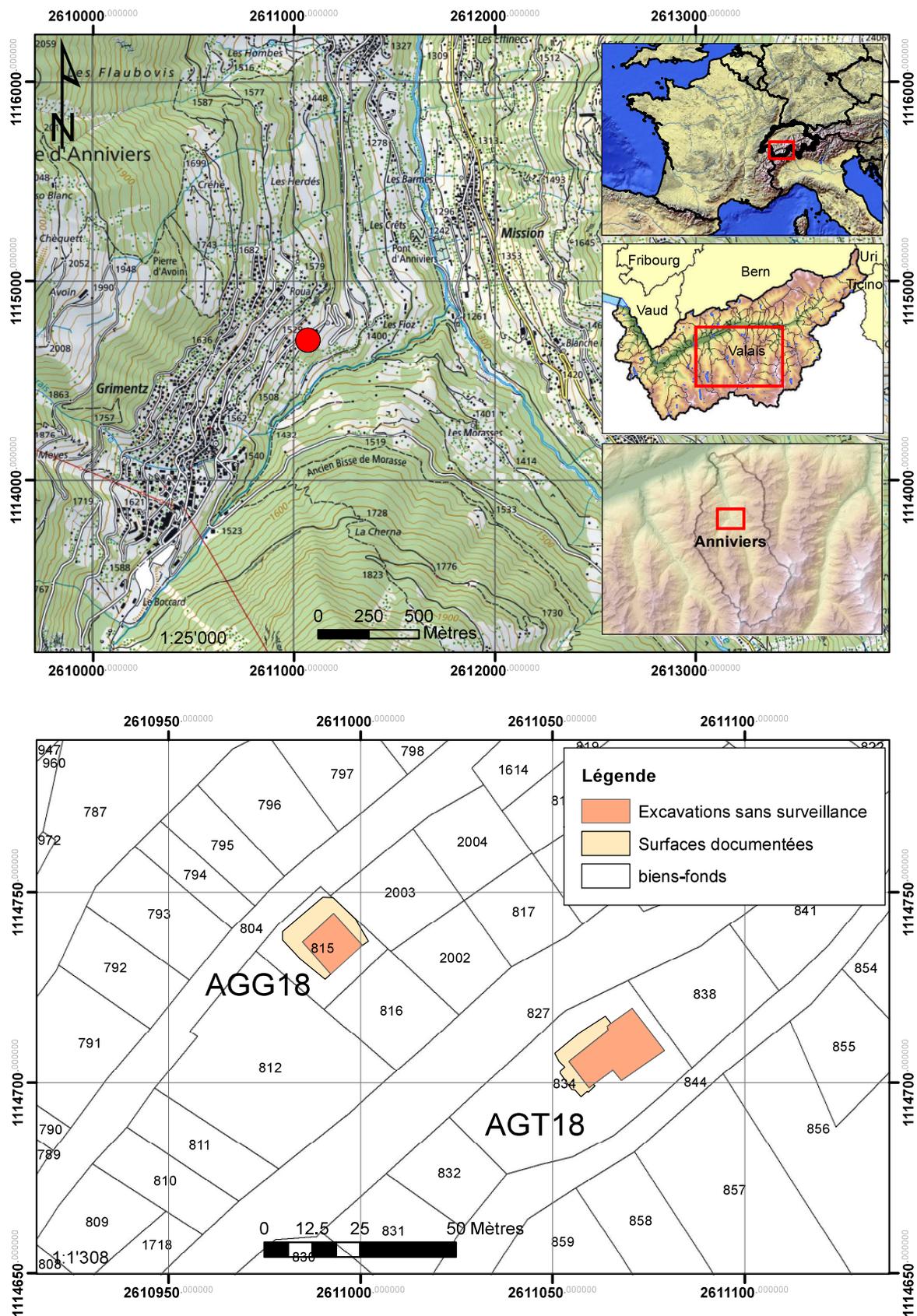


Fig. 1. Localisation des chantiers avec les surfaces documentées et excavées sans surveillance.



Fig. 2. Vue générale du chantier durant l'intervention. Vue vers le sud-ouest.

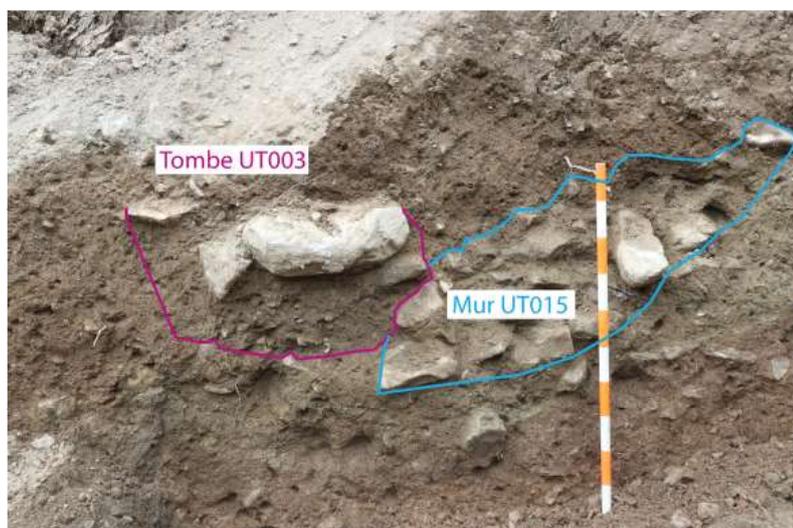


Fig. 3. Vue de détail lors du constat de l'excavation, profil sud-ouest avec le mur AGT18-UT015 (Phase 2) et la sépulture AGT18-UT003 (Phase 3a). Vue vers le sud-ouest.

Indatables, les pierres à cupules n'apportent que peu au discours. Les riches gisements de cuivre du fond du Val d'Anniviers pourraient quant à eux expliquer, du moins en partie, l'intérêt des populations anciennes pour cette région.

### 1.1.3 Circonstances et déroulement de l'intervention

La découverte du site a eu lieu le 4 juin 2018 lors d'une observation non planifiée. En effet, le soussigné était en train de réaliser un diagnostic sur le flanc sud-est du promontoire de La Roua, à Grimentz (plan12, parcelle 803) dans le cadre d'un projet de construction dirigé par Monsieur François Genoud, architecte, lorsque des travaux de terrassement ont attiré son attention plus à l'aval. L'excavation pour la construction de la résidence principale de Monsieur Philippe Genoud, frère du précédent, était en cours à env. 180 m au sud.

Arrivé sur la parcelle 834, le maître de l'ouvrage était sur place et il a été possible d'effectuer un diagnostic des profils du terrassement en sa présence. Rapidement, une sépulture (Fig. 3) dont les membres inférieurs avaient été coupés lors du terrassement (AGT18-UT003) a été repérée dans le profil sud-ouest de l'excavation. Une tache charbonneuse (AGT18-UT001) et un empiètement correspondant probablement à un mur étaient aussi visibles en fond de terrassement (AGT18-UT049).

La région de Grimentz est également reconnue pour ses nombreuses pierres à cupules et autres roches gravées qui ne peuvent cependant pas être datées à ce jour (Co113, Co114, Co115, Co116, Co117, Co118, Co119, Co120, Co121, Co122, Co127, Co130<sup>11</sup>, Co540, Co541, Co543, Co544, Co545, Co546, Co547, Co548, Co549, Co550, Co551, Co552, Co553, Co554, Co555, Co556, Co862<sup>12</sup>, Co863, Co868, Co874).

La découverte ancienne de sépultures non datées sur le replat à l'aval du village de Mission (C1895) mérite également d'être relevée<sup>13</sup>.

Dans la région, les différents gisements de cuivre situés sur les versants de la Corne de Sorebois, au fond du Val de Moiry, à l'amont du village d'Ayer et du hameau de Mottec ainsi que dans le Val de Zinal font partie des principaux intérêts du fond de vallée. Les exploitations connues de ces gisements datent principalement de l'Époque contemporaine, parfois avec un début à l'Époque moderne, mais des exploitations plus anciennes de certains d'entre eux semblent très probables<sup>14</sup>.

Finalement, le gisement de pierre ollaire du Col des Aiguilles, au fond du Val de Moiry, dont la date d'exploitation reste inconnue doit aussi être mentionné.

À l'exception des sépultures détruite en 1943 et qui pourraient être directement associées au découvertes de 2018, le contexte archéologique reste donc relativement

11 Le secteur de cette roche gravée a été modifié lors de la crue des 2 et 3 juillet 2018 et l'objet est à considérer comme perdu.  
 12 Plutôt que des gravures, ces anfractuosités pourraient être naturelles.  
 13 ZUFFEREY 2019a ; ZUFFEREY 2019b.  
 14 CAVALLI et al. 1998; CAVALLI et al. 2002.

Suite à ces découvertes, une fouille d'urgence a été planifiée afin de documenter les profils apparents, d'investiguer la sépulture et les autres structures repérées. Une surveillance de la suite des travaux d'excavation a également été planifiée.

L'intervention s'est déroulée en trois étapes. La première a eu lieu du 5 au 7 juin 2018 avec 4 à 5 personnes. Elle a été suivie de deux surveillances de la poursuite des excavations par un archéologue: pour l'extensions du terrassement en direction du sud-ouest, le 8 juin 2018, et pour le creusement des tranchées de pare-gel le 13 juin 2018.



Fig. 4. Vue de détail de la sépulture AGT18-UT002 (Phase 3b), profil nord-ouest. Vue vers le nord-ouest.

Les premiers jours d'intervention ont, dans un premier temps, consisté en la documentation des profils nord-ouest et sud-ouest de l'excavation où une tombe

(AGT18-UT003) et des vestiges de murs ont été mis au jour. Ainsi, lors du nettoyage du flanc nord-ouest de l'excavation, les restes d'une deuxième sépulture (AGT18-UT002), coupée dans sa longueur par la pelle mécanique ont été dégagés (Fig 4). Les deux tombes ont été fouillées et les squelettes prélevés. Parallèlement, un sondage de 1x1.5 m a été mené à l'angle sud-ouest de l'excavation afin d'observer l'insertion et la mise en place du mur AGT18-UT059. Le foyer en fosse AGT18-UT001 a été également fouillé lors de cette première étape.

Lors de la surveillance du 8 juin 2018, le terrassement a été poursuivi d'env. 1.5 m en direction du sud-ouest sur l'entier de sa profondeur. Aucun vestige nécessitant des investigations en complément de la documentation de la première étape n'a été mis au jour lors de ces travaux qui ont livré un profil sensiblement similaire à la STG001. Lors du suivi des excavations pour les tranchées de pare-gel du 13 juin 2018, il a principalement été possible de documenter les extensions du mur AGT18-UT049 et de la terrasse qu'il délimite à son aval en direction du nord-est.

En août 2018, lors du déplacement des déblais d'excavation pour le remblaiement du vide technique à l'amont du bâtiment en construction, quelques ossements humains ont été retrouvés par le maître de l'ouvrage et son fils puis ont été remis à l'Office cantonal d'Archéologie. Ces derniers correspondent à un minimum de deux individus et n'appartiennent pas aux inhumés des AGT18-UT002 et AGT18-UT003.

La poursuite du terrassement pour les aménagements extérieurs de l'habitation en direction du sud-ouest a été planifiée à l'été 2019 et un diagnostic préalable a été organisé avec le maître de l'ouvrage<sup>15</sup>.

## 1.2. Séquence chrono-stratigraphique et découvertes

La puissance stratigraphique observée sur le chantier Genoud est comprise entre 2 et 5 mètres. Excepté les structures (tombes AGT18-UT002 et AGT18-UT003, foyer en fosse AGT18-UT001, murs AGT18-UT049 et AGT18-UT059), aucune fouille de niveaux en planimétrie n'a pu être menée. Les vestiges ont donc presque uniquement été observés en stratigraphie. La succession stratigraphique peut être divisée en sept phases de dépôts naturels (NAT 1 à 7) et cinq phases d'occupation (PHASES 1 à 5). Ces alternances marquent probablement des abandons temporaires ou des moindres utilisations de cette partie du versant entre les phases d'occupation. L'établissement de la chronostratigraphie se base en priorité sur les relations des couches observées dans les stratigraphies sud-ouest et nord-ouest. Trois datations radiocarbone ainsi que l'analyse du mobilier récolté ont enfin permis de recalibrer les occupations dans la chronologie absolue.

### 1.2.1 Substrat (NAT 1)

**NAT 1 : le substrat périglaciaire, des chenaux torrentiels, des premiers sols et des colluvions** (Annexes 2, 3, 4)

La séquence la plus ancienne correspond à des dépôts d'origine naturelle. Au-dessus des couches d'alluvions périglaciaires (AGT18-UT004 et AGT18-UT038), des phénomènes de colluvionnement avec des dépôts silteux, fins et compacts (AGT18-UT046 et AGT18-UT005) sont observés dans la partie sud-ouest de l'excavation. Dans la stratigraphie nord-ouest, par contre, il s'agit essentiellement d'alluvions fines liées à des phénomènes fluviaux constitués de chenaux à haute énergie avec incisions et comblements successifs de ces derniers (AGT18-UT037).

<sup>15</sup> Travaux qui seront présentés dans le rapport de Dorian Maroelli pour le chantier AGT19 (en cours d'élaboration).

Les premières traces de paléosols (AGT18-UT006, AGT18-UT035 et AGT18-UT036) sont observables dans l'angle sud-ouest du site, entre, au sud, les différents dépôts de colluvions (AGT18-UT046 et AGT18-UT005 ainsi que AGT18-UT008 et AGT18-UT007) et au nord, les alluvions torrentielles (AGT18-UT037) et les colluvions (AGT18-UT206) qui comblent le chenal torrentiel (AGT18-UT208). Ces niveaux de sols (AGT18-UT006, AGT18-UT035 et AGT18-UT036) ne contiennent pas de matériel archéologique mais quelques charbons plus ou moins épars.

### 1.2.2 Période 1 : premières occupations à l'Âge du Bronze (PHASE 1a, NAT 2, PHASE 1b, NAT 3)

(Annexes 2, 3, 4, 5, 6)

#### PHASE 1a : des terrasses « agricoles » de l'Âge du Bronze ? (TER 1 et TER 2a)

Les premières traces d'occupation s'observent principalement dans la partie sud-ouest du terrassement, il s'agit d'un creusement (AGT18-UT203) qui pourrait avoir fonctionné comme chemin lors de la phase de chantier ou être de peu antérieur au mur de terrasse AGT18-UT049 (Fig. 5). Ces deux structures (AGT18-UT049 et AGT18-UT203) s'implantent directement dans le substrat colluvionnaire (AGT18-UT046, AGT18-UT005, AGT18-UT008 et AGT18-UT007). Le mur en pierres sèches AGT18-UT049 est implanté dans un axe nord-est/sud-ouest perpendiculairement à la pente et est constitué de blocs roulés et ébréchés de moins de 0.6 m de longueur. De par son effondrement (NAT 2), ses dimensions d'origine sont difficilement identifiables. Toutefois, on peut estimer sa largeur à env. 2 m et sa hauteur à env. 1 m tandis que le creusement des tranchées pare-gel a permis d'observer son prolongement sur au moins 5.4 m en direction du nord-est. Le mur AGT18-UT049 semble servir simultanément de mur amont de la TER1 et de mur aval de la TER2a.

À l'aval du mur AGT18-UT049, les dimensions, tout comme la fonction de la terrasse 1 (TER 1), n'ont pu être clairement déterminées faute d'investigations approfondies. Le sol AGT18-UT047 correspond au premier niveau de circulation de la terrasse et n'a livré aucune structure ni aucun mobilier archéologique sur les 3 m<sup>2</sup> pour lesquels il a été investigué.

À l'amont du mur AGT18-UT049, un remblai de nivellement à base des colluvions AGT18-UT009 est mis en place. Il correspond au sol aménagé d'une terrasse amont (TER 2a) qui aurait en partie flué avec un phénomène de soutirage lors de l'effondrement de sa retenue aval (mur AGT18-UT049 en NAT 2). Cet espace mesurait env. 5.5 m de largeur d'amont en aval tandis que sa longueur ne peut être restituée qu'en parallèle de la terrasse aval (TER 1, au min. 5.4 m). Seule une petite dépression de fonction indéterminée (AGT18-UT204) d'env. 0.7 m de largeur pour 0.2 m de profondeur avec un bord aval vertical et un bord amont en pente douce était aménagée proche de la limite amont du replat. Observée uniquement en profil, il est impossible de déterminer avec certitude s'il s'agit d'une rigole de drainage ou d'une fosse. Sans apporter de preuve, son comblement, caractérisé par de nombreuses pierres prises dans une matrice silto-gravillonneuse et des résidus de combustion (AGT18-UT010), ainsi que sa situation laisserait volontiers envisager la seconde solution. L'interprétation fonctionnelle de l'espace situé à la surface de

la terrasse amont (TER 2a) de cette première phase reste difficile. Elle pourrait tout aussi bien correspondre à une zone agricole qu'à un espace de circulation entre des bâtiments non incendiés.



Fig. 5. Vue de détail du mur AGT18-UT049 (Phase 1a et 1b), profil sud-ouest. Vue vers le sud-ouest.

À l'amont de la terrasse 2 (TER 2a) le niveau d'occupation AGT18-UT034 a été repéré à la surface des colluvions antérieures (AGT18-UT007 et AGT18-UT206, NAT 1). L'observation de ce niveau dans un profil perpendiculaire à la pente et l'absence de vision planimétrique de son développement n'en permettent pas une véritable interprétation. Il ne semble pas qu'on puisse en l'état et sur la base de ces quelques observations proposer une terrasse supplémentaire à l'amont. Cependant, ces niveaux parlent en faveur d'un développement de l'occupation, difficile à caractériser, plus haut sur le versant.

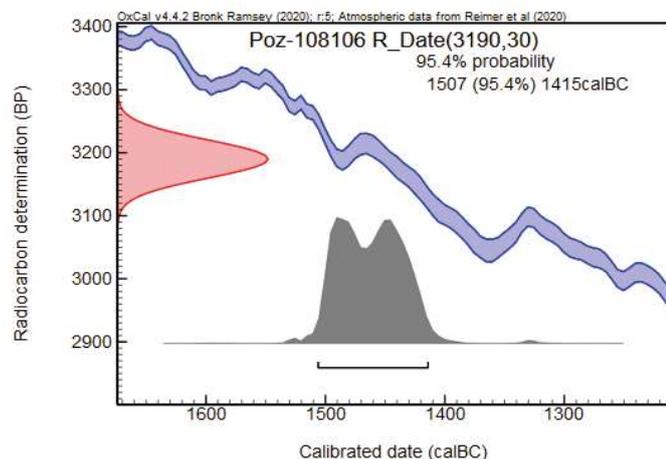


Fig. 6. calibration de la date obtenue sur un charbon de bois de la couche AGT18-UT048 (Oxcal V4.4.2, courbe de calibration IntCal20).

Aucun mobilier n'a été retrouvé dans les niveaux associés aux terrasses de la PHASE 1a, mais l'analyse par le radiocarbone d'un charbon de bois provenant d'AGT18-UT048 (Phase 1b, second niveau de sol de la terrasse, TER 1, à l'aval du mur AGT18-UT049) permet de proposer une seconde utilisation de la terrasse au plus tôt entre 1507 et 1415 BC<sup>16</sup> (Fig. 6). La succession stratigraphique directe entre les sols AGT18-UT047 et AGT18-UT048 permet ainsi de proposer une première occupation de la terrasse 1 (TER 1) durant l'Âge du Bronze moyen bien qu'aucun *terminus ante quem* ne puisse être assuré<sup>17</sup>. Le premier état de la terrasse 2 (TER 2a) est considéré stratigraphiquement comme synchronique de cette première occupation. Une datation radiocarbone sur le comblement (AGT18-UT010) de la fosse-rigole AGT18-UT204 pourrait cependant permettre de discuter cette proposition.

Les vestiges de la PHASE 1a témoignent donc de l'établissement d'un nouveau terroir dans le secteur de Grimentz à l'Âge du Bronze (espace montagnard et fond d'une vallée latérale). Cette situation correspond au modèle de développement de nouvelles occupations de pentes, où habitats et zones cultivables sont implantés sur des terrasses, durant l'Âge du Bronze<sup>18</sup>. Par rapport aux types d'aménagements repérés, un parallèle peut être tiré avec les premiers niveaux du site d'Oberstalden VT13 (grand mur et terrasse installés à la surface du substrat, Période 1, Phase 1, OCC803) dont une datation au plus tard à l'Âge du Bronze final semble pouvoir être retenue<sup>19</sup>.

#### NAT 2 : des colluvions à l'amont et l'effondrement d'un mur de terrasse

À la fin de son occupation, la terrasse située à l'amont du mur AGT18-UT049 (TER 2a) ainsi que le niveau d'occupation repéré à son amont (AGT18-UT034) sont recouverts par des colluvions (AGT18-UT011, AGT18-UT012, AGT18-UT033). Ces derniers ne recouvrent probablement pas l'entier de la surface de la terrasse 2 (TER2a) et ne peuvent être considérés comme les traces d'un abandon du secteur. Il pourrait plutôt s'agir d'un phénomène localisé voire événementiel à associer à des problèmes de stabilité, voire d'entretien, du versant à l'amont. Le mur AGT18-UT049, entre les deux terrasses (TER 1, TER 2a), semble, du moins partiellement, s'effondrer au même moment.

#### PHASE 1b : réaménagement de la terrasse amont et incendie puis dépôts de bisse à l'aval

Peu après le dépôt de colluvions (NAT 2) sur la partie amont de la terrasse 2 (TER 2a), cette dernière est réaménagée (TER 2b) avec un nouveau creusement amont (AGT18-UT205) situé 1.2 m à l'aval du précédent (AGT18-UT203). À ce moment le négatif de la terrasse antérieure doit être encore fortement marqué dans la topographie. Un nouveau sol (AGT18-UT013) est mis en place à la surface de la terrasse (TER 2b). Ce niveau de circulation est cependant en grande partie érodé par des phénomènes torrentiels postérieurs (NAT 3). Malgré sa détérioration, le mur AGT18-UT049 continue à servir de soutien aval à la terrasse (TER 2b) et cette dernière mesure alors env. 4m de largeur. Tout comme pour son premier état, la longueur de la terrasse ne peut qu'être estimée en regard de la terrasse aval (TER 1), à plus de 5 m de longueur. La limite constituée par les états successifs du chenal ou canal AGT18-UT207 repérés au nord-est y correspond.

Suite à l'effondrement partiel du mur AGT18-UT049, un nouveau sol (AGT18-UT048) est aménagé à la surface de la terrasse aval (TER 1). Cette dernière ne semble cependant pas subir de modification importante à ce moment. Les traces de feu remarquées à la surface d'AGT18-UT048 ainsi que les blocs rubéfiés du parement aval effondré d'AGT18-UT049 pourraient correspondre à un incendie de bâtiment ou à une activité régulière de combustion dont on ignore la nature exacte. La pratique d'une agriculture sur brulis semble peu probable de par les dimensions et la densité des charbons de bois récoltés (< 3 cm pour plus de 10 nodules par 10 cm<sup>2</sup>). Des négatifs d'empreintes de bétail repérés à la surface de ce même sol (AGT18-UT048) pourraient correspondre à de la pâture ou de la stabulation après cet événement.

Une succession de dépôts fins lités (AGT18-UT050, AGT18-UT051, AGT18-UT052, AGT18-UT053, AGT18-UT054) vient par la suite sceller puis combler la terrasse 1 (TER 1). De par leur nature régulière et leurs caractéristiques, ces dépôts semblent plus probablement pouvoir être associés à des débordements de bisses qu'à un phénomène torrentiel. Ces derniers pourraient servir à fertiliser le sol et participer ainsi à une réaffectation agricole de la terrasse suite à son incendie.

16 AGT18-UT048 Charbon de bois Poz-108106, 3190±30 BP, soit 1507-1415 BC (95,4%) OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020) ; r:5 Atmospheric data from Reimer et al (2020).

17 Chronologies : du Néolithique au Moyen-Âge (Alain Gallay), Corboud et al. 2008, p. 38.

18 Rohrer-Wermus et Masserey 1986, p. 93-94.

19 Andenmatten 2014, p. 4.

### NAT 3 : des phénomènes torrentiels violents puis un scellement par des colluvions

Des chenaux torrentiels (AGT18-UT014) viennent ensuite éroder puis sceller le second état de cette première phase d'occupation (PHASE 1b) et les terrasses qui lui sont associées (TER 1 et TER 2b) sont abandonnées.

Des colluvions plus ou moins fines (AGT18-UT032) recouvrent ensuite tous les niveaux antérieurs. Elles possèdent ponctuellement jusqu'à 1 m d'épaisseur (AGT18-UT032) et le dépôt de colluvions AGT18-UT055, remaniées postérieurement, participerait du même événement.

### 1.2.3 Période 2 : de l'Âge du Bronze au Second âge du Fer (PHASE 2, NAT 4)

(Annexes 2, 3, 4, 5, 7)

#### PHASE 2 : deux terrasses aux fonctions incertaines

La période 2 est principalement matérialisée par la mise en place de deux murets de terrasses (AGT18-UT056 et AGT18-UT015), distants d'env. 7 m. Ces derniers n'ont pu être observés que dans le profil sud-ouest de l'excavation et leurs extensions ainsi que leurs orientations exactes restent inconnues. Ils s'implantent tous deux dans des niveaux associés aux événements naturels NAT 3.

Le mur AGT18-UT056, présent à l'extrémité sud-est du profil STG001, est formé de dalles et de blocs roulés de taille inférieure à 0.4 m dont les interstices sont comblés par une matrice vacuolaire et meuble (Fig. 7). Cette structure mesure env. 0.5 m de haut pour un minimum de 0.75 m d'épaisseur. L'agencement particulier des pierres avec une dalle d'environ 0.4 m posée de chant entre un bloc de 0.35 m posé à plat à l'amont et un blocage de plus petites dalles et blocs (< 0.25 m) posés de manière irrégulière à l'aval pourrait découler de l'effondrement du parement de la structure. Des pierres pouvant appartenir à cette structure ont également été observées au fond du sondage réalisé derrière le profil sud-ouest de l'excavation et le mur se poursuivrait sur au minimum 2 m en direction du sud-ouest.

Le mur AGT18-UT015 est situé en amont du muret AGT18-UT056. Il s'agit d'une structure en pierres sèches effondrée, constituée de blocs ébréchés et roulés de taille inférieure à 0.3 m. Sa matrice d'infiltration est proche du sédiment fin alluvionnaire de la couche AGT18-UT014 dans laquelle il est inséré. Il mesure env. 0.75 m d'épaisseur et son excavation d'installation à l'amont mesure aussi env. 0.5 m de profondeur alors que le mur n'est conservé que sur 0.3 m de hauteur.

Directement à l'amont du mur AGT18-UT056, un bloc arrondi d'environ 0.7 m de côté (AGT18-UT213) implanté dans les niveaux antérieurs pourrait avoir servi simultanément de limite à la terrasse supérieure (TER 4) et de point d'appui pour une construction installée sur cette dernière (Fig. 7).



Fig. 7. Vue de détail du mur AGT18-UT056 et du négatif du bloc AGT18-UT213 (Phase 2), profil sud-ouest. Vue vers le sud-ouest.

Ces structures sont stratigraphiquement contemporaines et permettent de restituer deux terrasses étagées dans la pente. La première (TER 3), à l'aval, n'a été observée que très ponctuellement par le départ de son replat au pied du mur AGT18-UT056. Pour la seconde (TER 4), délimitée à l'aval par le bloc (AGT18-213) et le mur AGT18-UT056 ainsi qu'à l'amont par le mur AGT18-UT015, on peut restituer une largeur de près de 6 m dans le sens de la pente. Les extensions de ces deux espaces topographiques tout comme celles des murs les limitant restent cependant inconnues. L'existence d'une troisième terrasse à l'amont du mur AGT18-UT015 pour cette même phase a été évaluée mais ne semble pas pertinente en regard de la pente des niveaux, qui correspondrait plutôt au versant naturel à l'amont du mur.

Le manque de vision extensive complique les interprétations fonctionnelles des espaces à la surface des deux terrasses. Le niveau de sol contenant des os de faune repéré à la surface des colluvions (AGT18-UT055) ainsi qu'une rigole/sablière (AGT18-UT209, Fig. 8) comblée d'alluvions fines (AGT18-UT210), tout comme le bloc (AGT18-UT213), peuvent être associés à l'aménagement puis l'utilisation de la terrasse amont (TER 4). Bien que l'observation uniquement en profil ne permette pas d'en proposer une interprétation certaine, le sommet du bloc «d'appui» (AGT18-UT213) à l'aval et l'éventuelle sablière (AGT18-UT209) à l'amont se situent à une altitude similaire et pourraient être les éléments porteurs d'un bâtiment en bois de 3 m de largeur construit sur la TER 4. La fonction de ce possible bâti reste cependant indéfinie.



Fig. 8. Vue de détail de la sablière AGT18-UT209 (Phase 2), profil sud-ouest. Vue vers le sud-ouest.

La datation des terrasses 3 et 4 (TER 3 et TER 4) n'est à ce jour que basée sur la chronologie relative et s'insère entre la PHASE 1b, datée au plus tôt de l'Âge du Bronze moyen et les sépultures de la phase 3 datées du Second âge du Fer. La présence d'ossements de faune résiduels dans le niveau de colluvions et de sol AGT18-UT055 pourrait, avec une analyse par le radiocarbone, permettre de proposer un *terminus post quem* à cette phase.

#### Un chenal ou un canal ?

Au nord-est de la zone d'occupation, un grand chenal qui pourrait avoir été aménagé (AGT18-UT207) suit la pente et pourrait être contemporain de la deuxième phase d'occupation.

La qualité anthropique de l'excavation de plus de 6 m de largeur pour 2.5 m de profondeur n'a pas pu être vérifiée lors de l'intervention. Sur près d'1 m, les parties supérieures des bords de la structure sont régulières avec une pente d'env. 45°. Ses parties inférieures présentent une tendance à se rapprocher de la verticale avec un fond constitué de plusieurs auges irrégulières. La haute vitesse d'écoulement des eaux à l'intérieur du canal pourrait expliquer cette incision et son approfondissement. Les alluvions AGT18-UT045 déposées au fond du canal correspondent au premier état de fonctionnement de la structure.

Le fond d'AGT18-UT207 est ensuite en partie comblé par un important dépôt de colluvions (AGT18-UT044). L'empierrement (AGT18-UT043), qui pourrait correspondre à un aménagement de renforcement de berge contre l'érosion, est ensuite installé le long du bord sud-ouest du chenal AGT18-UT207. Une intervention humaine sur AGT18-UT207 est dès lors certaine mais ne permet toujours pas d'en définir l'origine (naturelle ou anthropique).

La dépression AGT18-UT207 s'ouvre dans les colluvions (AGT18-UT032) de NAT3 tandis que l'ensemble de la dépression est comblée au plus tard en phase 3b. Cependant, la position du chenal en bordure nord-est de la terrasse 1 (TER1), qui correspond à la limite des occupations repérées en phase 1, pourrait amener à une réflexion sur la présence d'une structure similaire déjà à cet emplacement avant AGT18-UT207. Une datation antérieure à la phase 2 n'est cependant pas avérée.

Si morphologiquement ce chenal pourrait être naturel, une fonction de canal de dérivation protégeant une zone d'occupation d'éventuels phénomènes torrentiels et drainant une partie des eaux du versant suite à NAT3 semble également envisageable. La construction de canaux de dérivation ou de drainage en bordure d'occupation, ou tout au moins l'utilisation et l'aménagement de chenaux ou talwegs naturels pour limiter une zone, est également une pratique connue sur les sites de pente alpins. Ce type d'installations est attesté à Gamsen<sup>20</sup> mais pourrait également l'être à Oberstalden<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Paccolat et Moret 2018, p. 39-45.

<sup>21</sup> Un bord de talweg aménagé dans Giozza et Mottet 1999, p. 12-14 ; un chenal situé à l'extrémité «sud» de la STG1 de 1996 pourrait également y correspondre (information orale d'Olivier Paccolat, documentation non élaborée).

#### NAT 4 : abandon et successions de dépôts naturels

Premièrement, des alluvions torrentiels (AGT18-UT057) érodent la partie aval de la terrasse TER 4 autour du bloc AGT18-UT213 puis recouvrent le muret AGT18-UT056 et scellent probablement la terrasse (TER 3) située à l'aval de ce dernier. Des colluvions (AGT18-UT016 et AGT18-UT017) composées de silts gris-bruns-verts recouvrent ensuite le muret AGT18-UT015 en participant à son arasement puis scellent les deux tiers amont de la terrasse 4 (TER 4). Des alluvions (AGT18-UT058) recouvrent enfin la partie médiane de la terrasse TER 4.

Au nord-est, les alluvions moyennes à grossières (AGT18-UT042) puis les alluvions fines (AGT18-UT40) comblent le canal bordé par AGT18-UT043 à l'intérieur d'AGT18-UT207. Par la suite, seul un petit chenal (AGT18-UT211) en forme d'auge avec une largeur d'env. 0.65 m et une profondeur de 0.4 m semble encore fonctionner. Il érode les derniers dépôts (AGT18-UT040) puis est comblé d'alluvions mêlés de lentilles de niveaux d'occupation (AGT18-UT041) et des alluvions (AGT18-UT039) comblent définitivement le reste de la dépression du chenal AGT18-UT207.

Des colluvions (AGT18-UT018) recouvrent enfin les vestiges des terrasses de la Phase 2 (TER 3 et TER 4).

#### 1.2.4 Période 3 : le Second âge du Fer (PHASE 3a, NAT 5, PHASE 3b, NAT 6)

(Annexes 2, 3, 4, 5, 8)

Cette période est marquée par un changement d'affectation du secteur avec l'implantation d'au moins deux sépultures et par la présence d'ossements résiduels d'au minimum deux individus retrouvés dans les déblais d'excavation du terrassement principal.

**PHASE 3a : une nécropole du Second âge du Fer**  
(Annexe 10)

La première tombe (AGT18-UT003), repérée dans la stratigraphie sud (STG001), est aménagée au pied du talus amont d'une terrasse (TER 5a) d'au minimum 4.5 m de largeur amont-aval. Cette dernière est en effet recoupée par les installations de la PHASE 5 (Haut Moyen Âge) de son côté aval. L'extension latérale de la terrasse, dans un axe sud-ouest/nord-est, perpendiculairement à la pente, reste inconnue. Cette nouvelle terrasse reprend, env. 0.7 m au-dessus, l'emplacement de la terrasse TER 4 dont une dépression fossile devait subsister.

La sépulture est une inhumation individuelle primaire en coffre de bois<sup>22</sup>, entourée et recouverte de pierres (Fig. 3,9,10). Stratigraphiquement, elle s'insère dans les niveaux de paléosol AGT18-UT016 et AGT18-UT018. Aménagée contre les vestiges du muret AGT18-UT015, construit en PHASE 2, la position de la sépulture semble signifier la persistance de la limite marquée par ce mur



Fig. 9. Vue de détail du second décapage de la sépulture AGT18-UT003 avec la couverture de blocs du coffre en bois (Phase 3), vue zénithale vers le nord-ouest.



Fig. 10. Vue de détail du troisième décapage de la sépulture AGT18-UT003 avec les calages latéraux de blocs du coffre en bois et les restes du squelette (Phase 3), vue zénithale vers le nord-ouest.

22 La détermination exacte du type de coffre n'a pas été possible. En effet, les indices à disposition ne sont pas totalement concordants. La décomposition en auge du corps semble avérée avec des ossements redressés, un rachis en position basse et en particulier des membres supérieurs disposés sur deux dalles à plat plus hautes que le fond de fosse. Ce qui serait favorable à la solution d'un monoxyle. En l'absence de résidus de bois sous le corps ou d'un fond d'excavation ayant conservé un négatif du contenant et en présence de pierres et de dalles de chant de calage sur les bords, deux possibilités doivent cependant être envisagées : un coffre monoxyle de bois et un coffre de planches aménagé sur un fond irrégulier et surcreusé.



Fig. 11. Vue de détail de la fibule AGT18-MOB004 (Conservart Sàrl).



Fig. 12. Vue de détail de la bague AGT18-MOB003 (Conservart Sàrl).

de terrasse antérieur (mur amont de TER 4) dans la topographie. La dépression de la tombe s'est comblée de sédiments (AGT18-UT020), qui correspondent à la matrice du remblai de creuse de la fosse, suite à la décomposition du contenant en bois. La longueur maximale de la fosse ne peut pas être déterminée car son tiers nord-est a été arraché par la pelle mécanique au niveau du milieu des fémurs de l'individu. Sa largeur est par contre d'env. 0.65 m et sa profondeur de 0.5 m. La sépulture est orientée sud-ouest/nord-est et contient un individu adulte de sexe probablement masculin<sup>23</sup> déposé en décubitus dorsal, les membres en extension, la main gauche reposant sur le bassin (Fig. 10). Il a été inhumé avec une fibule en fer (n° mob AGT18\_004) au niveau de l'articulation de l'épaule droite et une bague en alliage contenant de l'argent (n° mob AGT\_003) à la main droite. La fibule possède un ressort à 6 spires et corde externe basse avec une tête coudée et un bouton libre sur un pied dont l'angle amorcé semble aigu (Fig. 11). Cette typologie correspond à une fibule de La Tène ancienne-LTB1/LTB2 prenant place entre 400 et 260 av. J.-C., plus probablement entre 400 et 320 av. J.-C. La bague retrouvée à un doigt de la main droite du défunt, est un anneau de tôle dont le jonc est de section légèrement convexe en son centre et plate sur les côtés. Un décor de lignes incisées marque les séparations entre les différents champs de la surface extérieure du jonc (Fig. 12).

Au niveau du matériel funéraire, la présence d'une seule fibule sur le haut du thorax droit du défunt de AGT18-UT003 serait caractéristique des sépultures masculines<sup>24</sup>. La bague en argent serait quant à elle caractéristique du mobilier funéraire de la fin de la Tène ancienne-LTB2. Ce type de parure serait plutôt lié à des sépultures féminines selon la bibliographie régionale mais son association indiscutable à un individu masculin tout comme les dimensions de l'anneau de la tombe AGT18-UT003 de Grimentz permettent de nuancer ce propos<sup>25</sup>.

La typologie de l'ensemble permet ainsi d'attribuer le plus probablement cette sépulture (AGT18-UT003) à un horizon de la seconde moitié de La Tène ancienne, le plus probablement à LTB2 entre 320 et 260 av. J.-C.<sup>26</sup>.

#### NAT 5 : des dépôts naturels de pente recouvrent le secteur

La zone funéraire est ensuite partiellement recouverte par des colluvions (AGT18-UT022).

#### PHASE 3b : suite de la nécropole du Second âge du Fer

(Annexe 11)

Suite aux dépôts NAT 5, la terrasse TER 5a est réaménagée (TER 5b) avec un talus amont décalé d'env. 1.5 m en direction de l'aval. La largeur de la surface conservée de la terrasse d'amont en aval n'est alors plus que de 3 m. Son extension latérale, tout comme pour la TER 5a reste inconnue. On peut signaler une légère dépression dans la surface du talus amont de la TER 5b qui pourrait correspondre au tassement induit par l'effondrement du contenant périssable de la tombe AGT18-UT003.

Env. 2.5 m à l'amont de la terrasse TER 5b, un autre replat est aménagé (TER 6). Le début de ce dernier a été repéré à env. 2 m de l'extrémité nord-ouest du profil méridional de l'excavation (STG001) et sa largeur totale reste inconnue. Il est aménagé dans les colluvions AGT18-UT022 et AGT18-UT032. Latéralement, la terrasse a été repérée sur près de 14 m dans le profil occidental de l'excavation (STG002).

23 Détermination du sexe par le protocole de Brůzek 1991. Détermination de l'âge au décès par le protocole de Schmitt 2005.

24 Curdy et al. 2009, p. 203

25 Curdy et Pernet 2009, p. 154

26 Attributions chronologiques suite à l'étude de Matthieu Demierre dans le cadre du rapport 2022 du chantier AGT19.

La deuxième sépulture (AGT18-UT002=AGT18-UT031), a été aménagée depuis la surface de cette dernière terrasse (TER 6). Il s'agit d'une tombe en pleine terre s'insérant dans les colluvions (AGT18-UT032); et un monticule (AGT18-UT212) de sédiments laissés à la surface de la terrasse (TER 6) à env. 2m au nord-est de la fosse funéraire pourrait correspondre au dépôt de ses remblais de creuse.

AGT18-UT002 est une sépulture individuelle primaire d'env. 2 m de long sur 0.4 m de profondeur, sans largeur définie. En effet, le dépôt a été fortement perturbé quand la moitié de la structure et du squelette ont été arrachés par la pelle mécanique lors des travaux antérieurs aux investigations. La sépulture est orientée sud-ouest/nord-est avec une potentielle dalle de tête. Les limites de fosse sont peu visibles, excepté sur le dessus de la tombe où un niveau crayeux gris (AGT18-UT030) semble recouvrir la fosse. Cette dernière contient un seul individu d'âge adulte et de sexe indéterminé<sup>27</sup> déposé en décubitus dorsal (Fig. 4). Un empierrement AGT18-UT029, d'env. 0.5 m d'épaisseur a été mis en place au-dessus de la sépulture après sa fermeture et vient s'appuyer au nord-est contre son probable bourrelet de creuse AGT18-UT212. Observé uniquement en profil, cet aménagement décalé en direction du nord-est par rapport à la tombe reste difficile à interpréter. Il semble cependant plausible de parler d'un marquage au sol voire d'un tertre d'env. 9 m de largeur pour 0.5 m d'épaisseur qui serait directement à associer à la sépulture. L'absence d'éléments structurants (bordure, dallage...) repérés sur la périphérie de cet aménagement et d'une vision en plan limitent cependant nos interprétations.

L'analyse radiocarbone effectuée sur l'un des os de cet individu donne une fourchette de datation comprise entre 172 BC et 8 AD<sup>28</sup> (de La Tène moyenne-LTC2 à l'Époque augustéenne)<sup>29</sup>. Le type de sépulture semble cependant pouvoir être rattaché à La Tène et s'inscrit probablement dans la continuité de la sépulture AGT18-UT003 entre la fin de La Tène moyenne et le début de La Tène finale.

### D'autres sépultures du Second âge du Fer ?

(Annexe 12)

En plus des deux tombes perturbées par l'excavation, des ossements ont été retrouvés dans les remblais déplacés par la pelle mécanique. Ils ne peuvent donc pas être attribués à une phase. Le nombre minimum d'individus retrouvés dans ces remblais s'élève cependant à deux et il est possible d'exclure l'appartenance de ces restes aux tombes investiguées. Il s'agit donc d'au moins deux adultes plutôt matures, de sexe et d'âge indéterminés<sup>30</sup> mais dont l'un est extrêmement robuste (Ind. B). On peut ainsi supposer au minimum la destruction de deux autres sépultures dans l'emprise du terrassement. La PHASE 3 étant l'unique moment où le secteur est utilisé dans un contexte funéraire à notre connaissance, ces restes lui ont été rattachés.

### Remarques et observations concernant la nécropole du Second âge du Fer

La fouille de la tombe AGT18-UT003 a permis de reconstituer une partie des gestes funéraires liés à l'inhumation. La présence de négatif de décomposition de bois, le très fort effet de paroi observable sur les membres du squelette ainsi que les pierres retrouvées de part et d'autre de l'individu suggèrent l'utilisation d'un coffre funéraire en bois déposé ou aménagé directement dans la fosse avec des pierres de calage positionnées sur les longueurs et les petits côtés<sup>31</sup>. Le tout est recouvert de blocs plus grands (min. 0.2 m).

La sépulture AGT18-UT002, en pleine-terre avec une éventuelle dalle de tête, ne serait pas particulière pour l'époque si elle n'était recouverte d'un potentiel tertre aménagé de près de 9 m de large sur 0.5 m de hauteur. Excentrée par rapport au milieu du monticule, sa position pourrait être mise en relation avec une volonté de protéger le défunt d'éventuelles perturbations<sup>32</sup>. Malgré l'absence de mobilier associé à cette tombe, en partie de par ses conditions de découverte, les aménagements (terrasse et tertre) qui sont liés à l'inhumé d'AGT18-UT002 pourraient être considérés comme relevant d'une personne au statut particulier.

Par leurs datations et leur caractéristiques, les sépultures de Grimentz s'insèrent dans le contexte des nécropoles (dites) séduines de la période de La Tène<sup>33</sup>. On y retrouve couramment des composantes funéraires similaires, c'est-

27 cf. note 23.

28 AGT18-UT003 Poz-106149, 2075±30BP, soit 172-28BC (87,5%), 19BC-8AD (7,9%) OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5 Atmospheric data from Reimer et al (2020).

29 Corboud et al. 2008, p. 38

30 Détermination du sexe par le protocole de Brůzek 1991. Détermination de l'âge au décès par le protocole de Schmitt 2005.

31 cf. note 22.

32 Un tel emplacement pourrait aussi être induit par un positionnement périphérique dans un monument déjà existant. Aucune trace de perturbation de l'empierrement ATG18-UT029 n'a cependant été identifiée et ne permet d'appuyer cette seconde hypothèse.

33 Les Séduines n'apparaissant dans les sources qu'en 57 av. J.-C. (à La Tène D2), cette appellation, utilisée dans la littérature archéologique déjà pour des périodes plus anciennes (La Tène moyenne et ancienne, voire Hallstatt), est donc sujette à caution. Rien ne permet en effet d'assurer que les Séduines aient existé en tant qu'entité ethno-politique différenciée des autres populations du Valais longtemps avant leur première mention chez César (BG III, 1-6).

à-dire, une inhumation dans un monoxyle ou un coffre en bois, placé dans une fosse et recouvert de blocs<sup>34</sup>.

Le recouvrement d'une tombe de cette époque par un grand tertre reste par contre difficile à interpréter et serait une forme de marquage particulier au niveau régional. Les caractéristiques de l'inhumation correspondent cependant à des pratiques attestées entre La Tène moyenne et La Tène finale en Valais central.

#### NAT 6 : des dépôts naturels et l'abandon de la fonction funéraire du secteur

La terrasse amont (TER 6) est recouverte par des colluvions (AGT18-UT023 et AGT18-UT028) et la totalité des aménagements de la PHASE 3b disparaît. Suite à cet événement, qui correspond au probable glissement du talus amont de la terrasse TER 6, le secteur funéraire est abandonné.

#### 1.2.5 Période 4 : l'Époque romaine (PHASE 4)

(Annexe 9)

La quatrième période, dont les niveaux et les vestiges avaient été largement arasés avant l'intervention, n'est illustrée que par la fosse-foyer AGT18-UT001.



Fig. 13. Vue de générale du chantier avec situation de la fosse AGT18-UT001 (Phase 4). Vue vers le sud-ouest.

#### PHASE 4 : une fosse-foyer de l'Époque romaine

Le niveau sur lequel s'est arrêtée la pelle mécanique en milieu d'excavation a livré un foyer en fosse (AGT18-UT001) isolé dont il est difficile de restituer le contexte. Il s'agit d'une petite cuvette oblongue de 0.6 m de long sur 0.4 m de large dont le niveau d'ouverture n'a pu être observé. Le remplissage (AGT18-UT216) est un limon brun-noir charbonneux qui contient quelques fragments d'os brûlés et des tessons de céramique de moins de 2.5 cm. Quelques pierres de moins de 0.1 m bordaient la fosse.

A priori, l'altitude de cette structure ainsi que son insertion à la surface du substrat (NAT1) semblaient plutôt correspondre à une datation ancienne à associer aux PHASES 1 et 2. Cependant, la datation par le radiocarbone d'un charbon de bois prélevé dans la fosse a donné un *terminus post quem* pour l'abattage du bois compris entre 26 et 210 AD<sup>35</sup>, ce qui correspond à l'Époque romaine<sup>36</sup>. Bien que l'espace topographique dans lequel s'insère cette structure n'ait pu être appréhendé, cette datation laisse supposer la présence d'aménagements en terrasse ou semi-enterrés remaniant profondément le versant dans la partie nord-est du secteur investigué durant l'Époque romaine.

#### 1.2.6 Période 5 : le Haut Moyen Âge (PHASE 5, NAT 7)

(Annexe 9)

#### PHASE 5 : le mur amont d'une terrasse et/ou d'un bâtiment semi-enterré

Un terrassement (AGT18-UT214) perçant les niveaux associés à la PHASE 3a a été observée à l'extrémité sud-est du profil méridional (STG001). Ce creusement était garni d'un mur d'environ 0.8 m de largeur (AGT18-UT215) dont l'extension a été documentée



Fig. 15. Vue de détail du sondage réalisé au sud-ouest pour appréhender en plan les murs AGT18-UT059 et AGT18-UT215 (Phase 5). Vue orientée au nord-nord-est.

34 Curdy et al. 2009, p. 199

35 AGT18-UT216 Poz-107953, 1920±30 BP, soit 26-210 AD (95,4%) OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020) ; r:5 Atmospheric data from Reimer et al (2020)..

36 Wiblé 1998, p. 35-38

au moyen d'un sondage (PLN006). En profil (STG001), seuls une pierre et le blocage arrière drainant de ce mur (AGT18-UT215) ont été repérés. Ce dernier est constitué d'un parement de dalles et de blocs roulés inférieurs à 0.7 m qui retiennent de plus petits blocs roulés (<0.4 m). À l'aval de ce premier mur, un angle de mur en pierre sèche (AGT18-UT059) avec un parement de dalles de moins de 0.5 m et un blocage arrière de petits blocs roulés de maximum 0.3 m a été mis en évidence. Si le mur amont (AGT18-UT215) semble être un mur de terrasse, la fonction du second mur (AGT18-UT059) n'est pas exactement définie. Il pourrait s'agir de l'angle d'un mur construit lors d'une réfection de terrasse ou de la modification d'un bâtiment semi-enterré (Fig. 14).

Une datation par le radiocarbone d'un os prélevé dans le blocage arrière d'AGT18-UT059 visible dans le profil STG001 a fourni un *terminus post quem* entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> siècles après J.-C.<sup>37</sup> et ces vestiges peuvent donc être datés du Haut Moyen Âge.

#### **NAT 7 : des dépôts torrentiels**

Des dépôts torrentiels (AGT18-UT024) scellent ensuite la partie méridionale du secteur étudié puis des colluvions les recouvrent (AGT18-UT027), la surface de ces derniers constituant l'humus actuel (AGT18-UT025 et AGT18-UT026).

---

37 AGT18-UT059, MOB005, PLV009 Poz-113189, 1305±30 BP, soit 659-774 AD (95,4%) OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020) ; r:5 Atmospheric data from Reimer et al (2020)

## 2. Le chantier Kaeser-Solioz (parcelle 815, AGG18)

### 2.1. Site et contexte de l'intervention

#### 2.1.1 Localisation

Le chantier de la maison de Madame Fanny Solioz et de Monsieur Julien Kaeser à Grimentz-Les Gères est situé à 80 m au nord-ouest et donc à l'amont du chantier Genoud (AGT18), à une altitude d'env. 1498 m (Fig. 1). Le substrat dans le secteur investigué est constitué d'alluvions périglaciaires avec un pendage moyen sud-est proche de 30% en direction de la rivière de La Gougra<sup>38</sup>. L'emplacement du projet de construction se situe à l'aval d'une route dans la pente et non pas sur un replat. Antérieurement à la construction, une exploitation du secteur identique à celle envisagée pour le chantier Genoud peut être envisagée (prairie de fauche à la période récente et probable production de céréales ou de légumineuses pour les périodes plus anciennes).

#### 2.1.2 Contexte archéologique et historique

(Annexe 1)

Le contexte archéologique est identique à celui du chantier Genoud (Chapitre 1.1.2).

#### 2.1.3 Circonstances et déroulement de l'intervention

La découverte du site a eu lieu le 13 juin 2018 lors d'investigations complémentaires sur le chantier Genoud (AGT18).

L'excavation de la parcelle 815 était en cours de finition par l'entreprise de terrassement ayant opéré sur le chantier Genoud et un diagnostic a été planifié au 18 juin (Fig. 15). Suite à l'observation d'empierrements ainsi que de niveaux charbonneux, lors de ces premières investigations, une documentation du profil amont au nord-ouest et du profil latéral sud-ouest a été organisée pour le 21 juin.

L'intervention s'est déroulée sur une journée à deux archéologues. Elle a consisté au nettoyage partiel des profils ainsi qu'à leurs relevés rapides au moyen de croquis et de points de référence mesurés au tachéomètre. Les pierres dessinées sur les profils sont à considérer comme des trames de restitution et non comme du dessin à l'échelle. Les travaux devant reprendre le jour suivant et dans la précipitation, aucun des prélèvements de nodules de charbon qui auraient pu permettre des datations absolues de la séquence n'a été réalisé. Aucune datation absolue de la séquence ne peut donc être proposée à l'exception d'une comparaison avec d'autres contextes similaires et d'une relation avec l'intervention AGT18.



Fig. 15. Vue générale du chantier Kaeser-Solioz lors de sa découverte. Vue vers le nord-nord-ouest.

Dans une logique similaire au modèle d'élaboration développé dans le cadre de la publication du site d'Oberstalden<sup>39</sup>, les périodes, les unités topographiques (terrasses) et les événements naturels (NAT) ont été corrélés ou numérotés dans la continuité du chantier Genoud (AGT18) tandis que les unités de terrain et les phases ont conservé une numérotation propre à l'intervention à laquelle elles se réfèrent. Cette méthode permet la proposition d'une compréhension de l'occupation du versant à l'échelle locale et pas uniquement au niveau de l'intervention.

### 2.2. Séquence chrono-stratigraphique et découvertes

La puissance stratigraphique maximale observée sur le chantier Kaeser-Solioz est de 5,3 m de profondeur à l'amont. L'excavation étant terminée, aucune fouille de niveaux en planimétrie n'a pu être menée. Les aménagements et ni-

<sup>38</sup> Atlas géologique de la Suisse AG25 (base CN1307) et profil de terrain SwissALT13D.

<sup>39</sup> Publication en cours à laquelle nous avons participé dans le cadre de l'élaboration chronostratigraphique.

veaux ont été observés exclusivement en stratigraphie. La succession stratigraphique peut être divisée en quatre phases de dépôts naturels (NAT 1 et NAT8 à 10) et trois phases d'occupation (PHASES 1 à 3). L'établissement du modèle d'occupation se base uniquement sur les relations entre les couches.

### 2.2.1 Substrat (NAT 1)

(Annexes 13,14,15)

#### NAT 1 : le substrat périglaciaire, des chenaux torrentiels et des colluvions

De manière identique au chantier Genoud, la base de la séquence est constituée d'alluvions d'origine périglaciaire (AGG18-UT010) dont la surface est marquée par des effets de chenaux. Ces derniers sont recouverts de niveaux de colluvions (AGG18-UT009) qui semblent homogénéiser la surface du versant et former un premier sol.

### 2.2.2 Périodes 1 à 5 ? : premières occupations (PHASE 1a, PHASE 1b, NAT 8)

(Annexes 13,14,15)

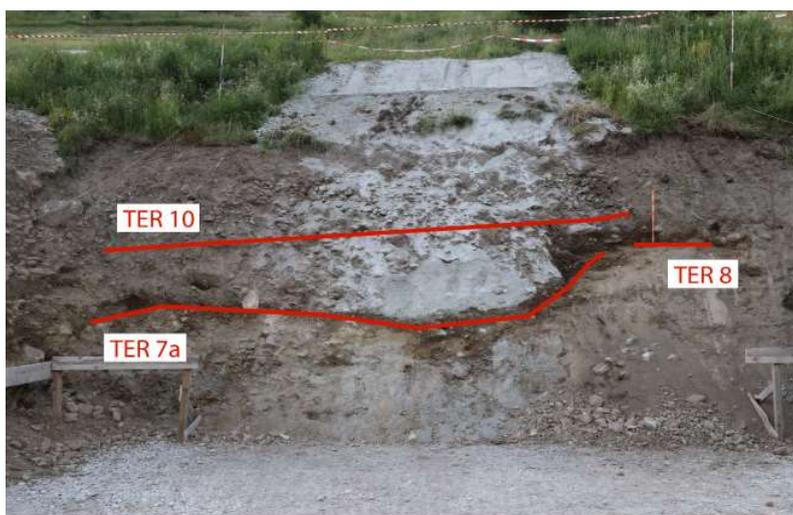


Fig. 16. Vue général du profil nord-ouest avec la limite marquée de l'excavation des premières (TER 7a et 8) et de la dernière terrasse (TER 10). Vue orientée au nord-ouest.

#### PHASE 1a : une première terrasse (TER 7a)

Les deux premières terrasses documentées sont étagées dans la pente dans un axe nord-est/sud-ouest (Fig. 16). La première (TER 7a) mesure env. 8.4 m de longueur (nord-est/sud-ouest) pour une largeur qui n'a pu être définie car son terrassement se développe uniquement à l'amont de la zone investiguée. Une pente naturelle en marque la limite sud-orientale tandis que son bord d'excavation nord-occidental est marqué par un talus artificiel raide d'env. 1.1 m de haut.

Une fosse en auge d'env. 1.4 m de largeur par 0.35 m de profondeur (AGG18-UT016) est l'unique structure repérée à la surface du replat. Elle est comblée de sédiments (AGG18-UT015) qui semblent correspondre à des déblais de défournement et la structure pourrait être considérée comme une fosse cendrier ou de rejet.

La surface de cette terrasse ne présente pas d'autres traces d'occupation et l'interprétation de sa fonction reste incertaine. Il pourrait aussi bien s'agir d'une terrasse agricole que de la bordure aval peu aménagée d'une terrasse d'habitat ou liée à l'artisanat.

À un moment donné, le niveau charbonneux (AGG18-UT008) recouvre la totalité de la terrasse (TER 7a) sur env. 0.2 m d'épaisseur ainsi que son talus amont et déborde en direction de l'aval. Ces dépôts semblent pouvoir correspondre à des vestiges d'incendie ou d'occupation colluvionnés qui auraient ensuite formé un nouveau sol.

#### PHASE 1b : d'autres terrasses (TER 7 et TER 8)

Les sédiments déposés (AGG18-UT008) à la surface de la terrasse TER 7a servent de nouveau sol durant cette phase. Aucune structure n'a été repérée pour ce nouvel état de la terrasse (TER 7b).

La terrasse TER 8 se développe à l'amont du talus de l'extrémité nord-ouest de TER 7b. Elle mesure au minimum 4.8 m de longueur par une largeur de plus de 0.9 m dont l'extension en direction de l'amont reste inconnue. Aucun aménagement ou aucune structure n'a été observé à sa surface. L'absence totale des niveaux d'occupation colluvionnés présents sur la TER 7a à la surface de cette nouvelle terrasse (TER 8) laisse envisager qu'elle ait été aménagée après les dépôts AGG18-UT008.

En l'absence d'aménagement et de mobilier, les datations et les utilisations de la terrasse TER 8, comme celles du second état de la terrasse inférieure (TER 7b) restent indéfinies.

#### NAT 8 : le recouvrement des premières terrasses par des colluvions

L'ensemble du chantier est ensuite recouvert par des colluvions (AGG18-UT011). Ces dépôts atteignent près d'1 m d'épaisseur au-dessus de la terrasse TER 7 et en effacent partiellement la dépression.

### 2.2.3 Périodes 1 à 5 ? : réaménagement puis abandon de l'occupation en terrasse (PHASE 2, PHASE 3, NAT 9)

(Annexes 13,14,15)

#### PHASE 2 : une nouvelle terrasse

Suite au dépôt des colluvions (AGG18-UT011, NAT 8), une nouvelle terrasse de fonction indéterminée (TER 9) est aménagée dans la partie amont (nord-ouest) de l'intervention. Elle mesure plus de 15 m de longueur (sud-ouest / nord-est) tandis qu'aucune de ses limites n'a pu être définie lors des investigations et sa largeur demeure inconnue. Une partie de sa surface est aménagée avec un sol (AGG18-UT012) couvert de nombreuses dalles et pierres posées à plat sur une largeur d'au moins 10.5 m. Ces pierres s'insèrent dans une matrice légèrement carbonneuse qui pourrait correspondre à la surface remaniée des colluvions antérieures (AGG18-UT011).

#### PHASE 3 : l'abandon des terrasses et un changement de fonction ?

Tout le secteur est alors recouvert par un niveau qui semble correspondre à des remblais (AGG18-UT007). Ces derniers scellent l'ensemble de la séquence sur une épaisseur d'au moins 0.4 m et effacent les derniers reliefs issus des terrasses antérieures. La zone présente alors une surface avec un pendage nord-est sud-ouest léger de moins de 10% mais un pendage nord-ouest sud-est très marqué proche de 85%. Plus raide que la pente du terrain naturel, le front aval de ces dépôts pourrait correspondre à un talus dont la fonction demeure inconnue (bord aval d'une terrasse ?).

Un petit fragment de torchis cuit et roulé est l'unique objet observé dans le remblai (AGG18-007). Il atteste de la présence de bâtiments en terre et bois à proximité mais ne permet pas de proposer une datation.

#### NAT 9 : un nouveau recouvrement par des colluvions

De nouveaux dépôts de colluvions (AGG18-UT014) d'une épaisseur de près de 1 m scellent les remblais de la phase précédente. Ces derniers ne sont conservés que dans l'angle nord du terrassement et totalement oblitérés par les aménagements postérieurs (PHASE 4) sur le reste du terrain.

### 2.2.4 Périodes 5 : travaux d'assainissement du versant (PHASE 4)

(Annexes 13,14,15)

#### PHASE 4 : un remaniement profond du versant

Après les colluvions AGG18-UT014 (NAT 9) les 10 premiers mètres sud de l'emprise du terrassement sont profondément remaniés d'amont en aval avec des excavations en escalier (AGG18-UT018) qui atteignent ponctuellement le substrat NAT 1 (Fig. 17). Les hauteurs de ces trois à quatre marches varient entre 0.55 et 1.7 m et leur giron entre 1.3 m et plus de 2.7 m (TER10 à l'amont). La limite nord-est de l'excavation (AGG18-UT020) est également une profonde entaille verticale dans les niveaux antérieurs. Cette dernière se situe directement au nord-est d'un petit canal (AGG18-UT017).

Le canal en auge (AGG18-UT017) de 0.27 m de largeur par 0.18 m de profondeur avec une orientation probable amont aval (nord-ouest sud-est) est l'unique aménagement repéré en surface de la terrasse TER10. Il est comblé d'alluvions fines (AGG18-UT013) et pourrait correspondre à une sorte de bisse.

Ces «marches» sont comblées d'un même remblai irrégulier et vacuolaire de pierres plus petites que 0.3 m avec une matrice d'infiltration fine et homogène de silts beiges qui tend vers le brun foncé à la base de l'empiècement et contient quelques charbons de bois < 3 cm (AGG+8-UT004, AGG18-UT005 et AGG18-UT006). Cet aménagement «en escaliers» et son remblaiement pourraient avoir servi en même temps de drain et de stockage de matériaux d'épierrage.



Fig. 17. Vue général du profil sud-ouest avec la limite marquée des excavation en escalier . Vue orientée au nord-ouest.

Un remblai à base de colluvions (AGG18-003) est ensuite mis en place et scelle les empierrements de la PHASE 4. Il sert alors très probablement de nouveau sol pour des cultures ou des prés de fauche dont la surface constitue l'humus actuel (AGG18-002).

La datation de ces structures n'est que relative mais l'ampleur et le type de travaux réalisés laisse plutôt envisager des aménagements d'amélioration foncière d'Époque contemporaine.

### 3. Conclusions

Les interventions à l'aval du village de Grimentz dans la commune d'Anniviers en 2018 ont permis de mettre au jour des vestiges inattendus, allant de l'Âge du Bronze à l'Époque contemporaine. Les occupations sur les deux sites explorés se divisent en six périodes. Dans le cadre du chantier Genoud (AGT18), sept phases naturelles et cinq phases d'occupation ont été documentées tandis que, pour le chantier Kaeser-Solioz (AGG18), trois phases naturelles et quatre phases d'occupation ont été relevées.

Si les vestiges mis au jour sur le chantier Genoud présentent un intérêt propre, le chantier Kaeser-Solioz est surtout intéressant de par sa situation et sa proximité par rapport au premier. Il permet en effet d'étendre le secteur d'intérêt de Tsanplan - Les Gères et laisse envisager des aménagements sur une surface du versant bien plus importante que préalablement.

Les deux sites n'ayant fait l'objet que d'interventions de sauvetage postérieures aux travaux de terrassement, la part exploitée de leur potentiel reste limitée et on ne peut que regretter les pertes occasionnées.

La découverte fortuite de ces vestiges amène cependant de nouvelles informations de grand intérêt sur l'occupation du secteur de Grimentz. En effet, la zone n'a été que peu investiguée.

Autour du village de Grimentz, les seules découvertes anciennes d'intérêt pour notre propos sont les sépultures attribuées à l'Âge du Fer découvertes en 1943 lors des travaux de défoncement du terrain à proximité de la chapelle St-Théodule<sup>40</sup> (Chapitre 1.1.2). La contemporanéité de cet ensemble de sépultures avec celles du Chantier Genoud soulève d'ailleurs la question de l'appartenance de ces vestiges à une même aire funéraire.

Les chantiers 2018 de Grimentz ouvrent non seulement une nouvelle lucarne sur les occupations d'un territoire de moyenne montagne en Valais mais ont également initié la réévaluation générale des secteurs archéologiques de la Commune d'Anniviers. De nouveaux secteurs archéologiques ont ainsi été proposés à la commune dans le cadre de la révision de son PAZ. Ils feront prochainement l'objet d'une procédure d'homologation et ils permettront un suivi des constructions futures dans de nouvelles zones d'intérêt dont fait partie la périphérie de Grimentz.

---

40 SAUTER 1950, p.99

## 4. Bibliographie

ANDENMATTEN 2017.

Andenmatten R. (2017). *Constat du non-respect du préavis archéologique*. Sion (Office cantonal d'Archéologie, document administratif interne non publié).

BRUZEK 1991.

Brùzek J. (1991). *Fiabilité des procédures de détermination du sexe à partir de l'os coxal. Implication à l'étude du dimorphisme sexuel de l'homme fossile*. Thèse de doctorat. Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut de Paléontologie Humaine.

CASSINA 1996.

Cassina G. (1996). *La Chapelle St-Théodule, Paroisses vivantes : bulletin des paroisses catholiques romandes*. Val d'Anniviers, n° 4 / 1996, avril.

CAVALLI et al. 1998.

Cavalli D. et al. (1998). *Carte des matières premières minérales de la Suisse 1:200'000. Feuille 2. Valais-Oberland bernois*. Zurich.

CAVALLI et al. 2002.

Cavalli D. et al. (2002). *Carte des matières premières minérales de la Suisse 1:200'000. Feuille 2. Valais-Oberland bernois. Notice explicative partielle et fiches*. Sion.

CORBOUD et al. 2008.

Corboud P., Rachoud-Schneider A.-M. et Studer J. (2008). *L'environnement*. In : Gallay A. (ed.), *Des Alpes au Léman. Images de la préhistoire*. Gollion, p.15-47.

CURDY et al. 2009.

Curdy P., Mariéthoz F. et Pernet L. (2009). *Chapitre XI : synthèse*. In : Curdy P., Mariéthoz F., Pernet L. et Rast-Eicher A. *Rituels funéraires chez les Sédunes. Les nécropoles du Second âge du Fer en Valais central (4e-1er siècle av. J.-C.)*. Lausanne, p. 199-210.

CURDY & PERNET 2009.

Curdy P. et Pernet L. (2009). *Chapitre VIII : analyse typologique du mobilier*. In : Curdy P., Mariéthoz F., Pernet L. et Rast-Eicher A. *Rituels funéraires chez les Sédunes. Les nécropoles du Second âge du Fer en Valais central (4e-1er siècle av. J.-C.)*. Lausanne, p. 143-182.

GIOZZA & MOTTET 1999.

Giozza G. et Mottet M. (1999), *Rapport d'activité. Visperterminen - Oberstalden. Chantier de la villa Studer, avril 1997*. Sion (ARIA SA, rapport non publié).

ROHRER-WERMUS & MASSEREY 1986.

Rohrer-Wermus E. et Masserey C. (1986). *L'Âge du Bronze*. In : Gallay A. (ed.), *Le Valais avant l'histoire : 14'000 av. J.-C. – 47 ap. J.-C. Catalogue d'exposition (Sion, 1986)*. Sion, p. 90-100.

SAUTER 1943.

Sauter M.-R. (1943). Documents anthropologiques du Valais ancien, *Bulletin de la Murithienne* 61, p. 1-14.

SAUTER 1950.

Sauter M.-R. (1950). Préhistoire du Valais. Des origines aux temps mérovingiens. *Vallesia* 5, p. 1-165.

SCHMITT 2005.

Schmitt A. (2005). Une nouvelle méthode pour estimer l'âge au décès des adultes à partir de la surface sacro-pelvienne iliaque. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2, 17, 1-2, p. 89-101.

SCHWEGLER 2010.

Schwegler U. (2010). 3961.G.03, Anniviers, Grimentz, Schalen unterhalb des Rundhügels Scex de la Roua, Schweizerische Stein-Denkmäler Inventar (SSDI).

<http://www.ssdi.ch/Inventar/VS/3961.G.03.pdf> (consultation le 01.04.2020).

TORI 2019.

Tori L. (2019). B3.1 Anelli da braccia e da gambe in bronzo. In Paccolat O., Curdy Ph., Deschler-Erb E., Haldimann M.-A., Tori L. et al., *L'habitat alpin de Gamsen (Valais, Suisse)*. 3A. *Le mobilier archéologique : étude typologique (Xe s. av. - Xe s. apr. J.-C.)*, Lausanne, p.99-110.

WIBLÉ 1998.

Wiblé F. (1998). *Quatre siècles d'histoire*, in Wibl  F. et al., *Vallis Poenina, Le Valais à l'époque romaine*, Sion, p. 35-50

ZUFFEREY 2019a.

Zufferey L. (2019). Etude territoriale et historique du Val d'Anniviers. *Bulletin de l'association ARAVA* 3.

ZUFFEREY 2019b.

Zufferey L. (2019). *Inventaire dans le cadre de l'étude territoriale et historique du Val d'Anniviers*. (inventaire non publié).

## 5. Annexes

Annexe 1. Contexte archéologique - carte des chantiers proches

Annexe 2. Tableau chronostratigraphique AGT18

Annexe 3. Profil sud-ouest (STG001) de AGT18

Annexe 4. Profil nord-ouest (STG002) de AGT18

Annexe 5. Plan général combiné des vestiges de toutes les phases pour AGT18

Annexe 6. Plan des vestiges de la PHASE 1 d'AGT18

Annexe 7. Plan des vestiges de la PHASE 2 d'AGT18

Annexe 8. Plan des vestiges de la PHASE 3 d'AGT18

Annexe 9. Plan des vestiges des PHASE 4 et PHASE 5 d'AGT18

Annexe 10. Fiche de conservation anthropologique de la sépulture 003 d'AGT18

Annexe 11. Fiche de conservation anthropologique de la sépulture 002 d'AGT18

Annexe 12. Fiches de conservation anthropologique des sépultures détruites d'AGT18

Annexe 13. Tableau chronostratigraphique AGG18

Annexe 14. Profil sud-ouest (STG001) de AGG18

Annexe 15. Profil nord-ouest (STG002) de AGG18

Annexe 16. Plan de situation des profils AGT18 - AGG18

Annexe 17. Liste des unités stratigraphiques de terrain (UT) d'AGT18

Annexe 18. Liste des unités stratigraphiques de terrain (UT) d'AGG18

Annexe 19. Liste des relevés d'AGT18

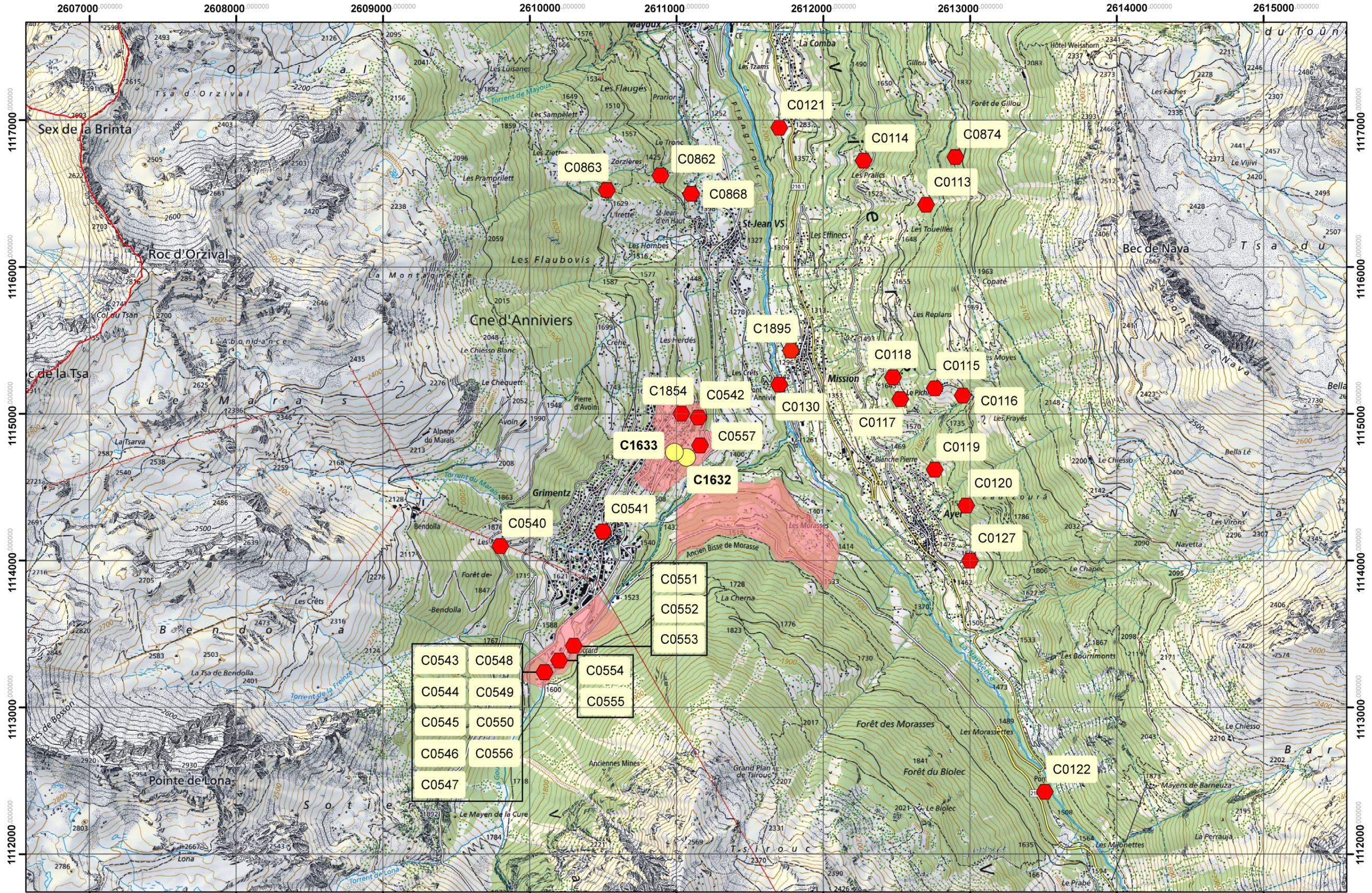
Annexe 20. Liste des relevés d'AGG18

Annexe 21. Liste du mobilier d'AGT18

Annexe 22. Liste des prélèvements (PLV) d'AGT18



# Carte des chantiers proches AGT18 (C1632) - AGG18 (C1633)



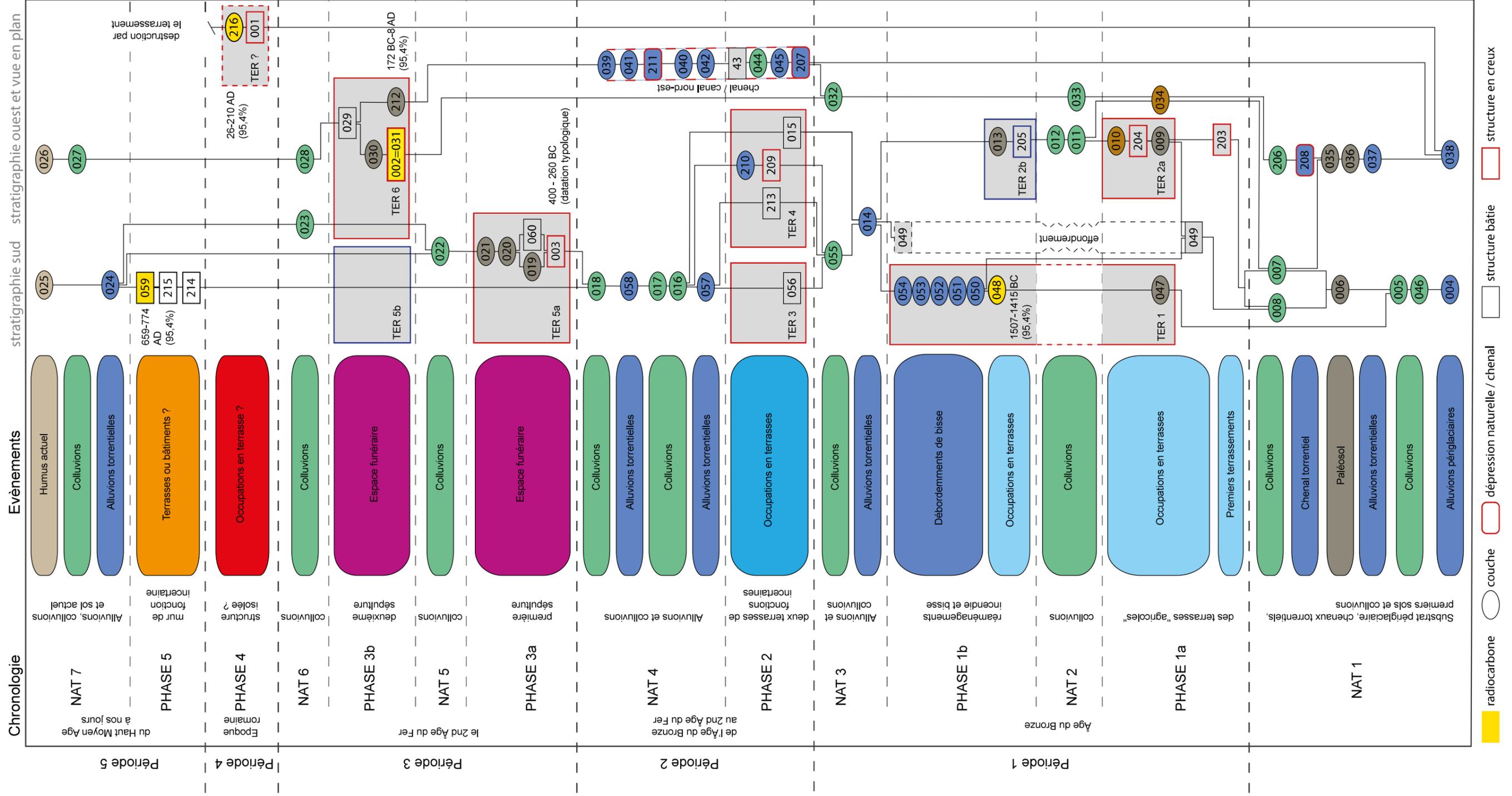
## Légende

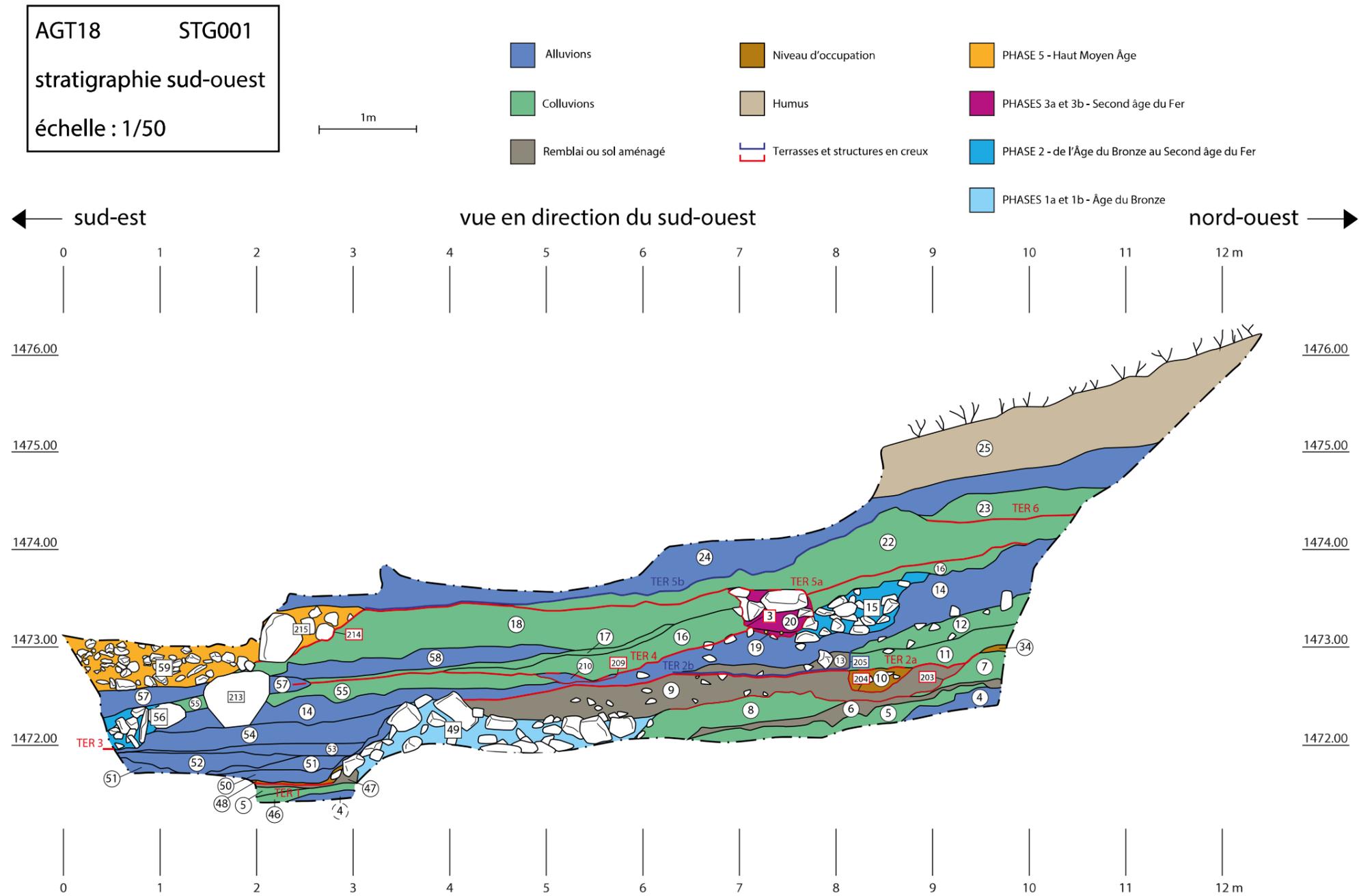
- Chantiers
- ⬠ Chantiers proches
- Secteurs archéologiques

0 0.5 1 2 Kilomètres

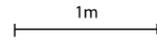
1:25'000

# AGT18

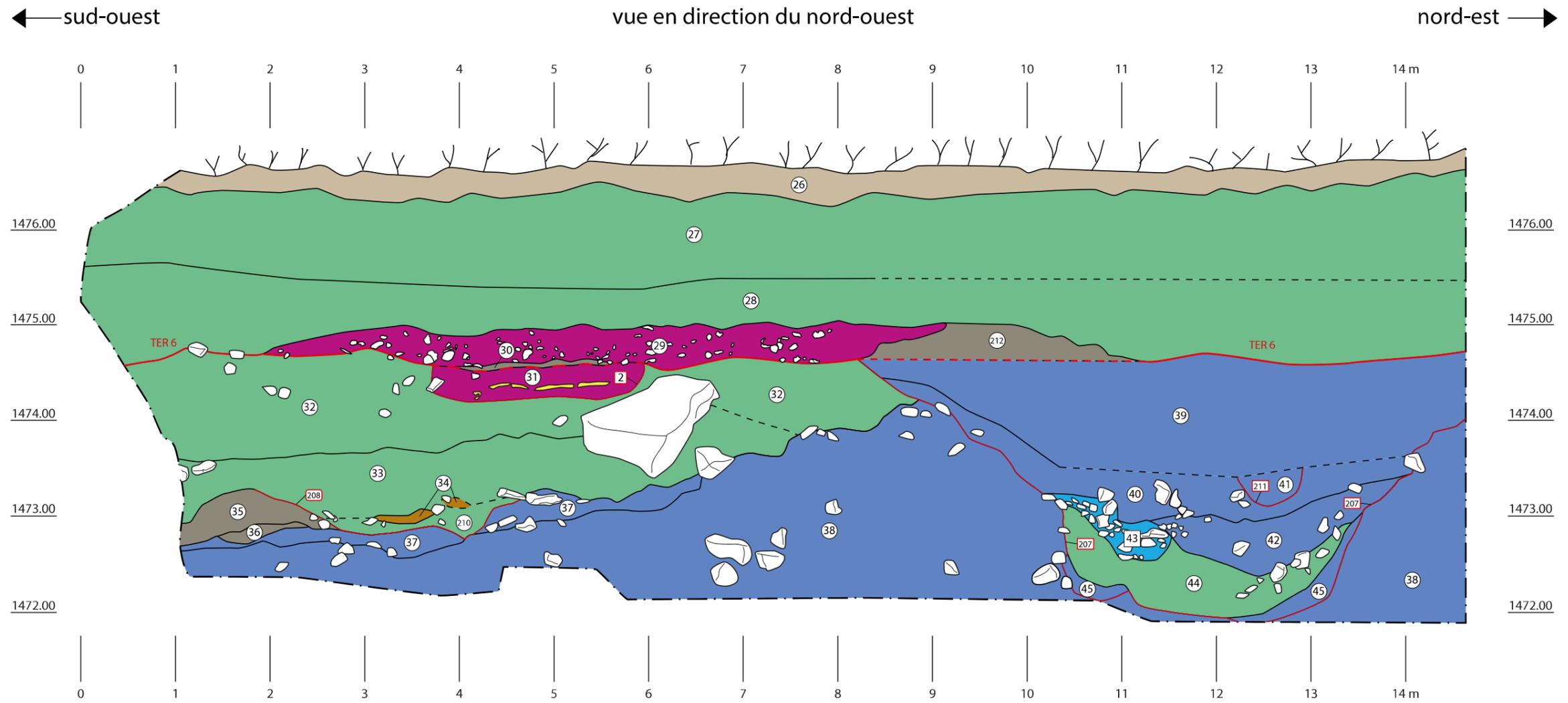




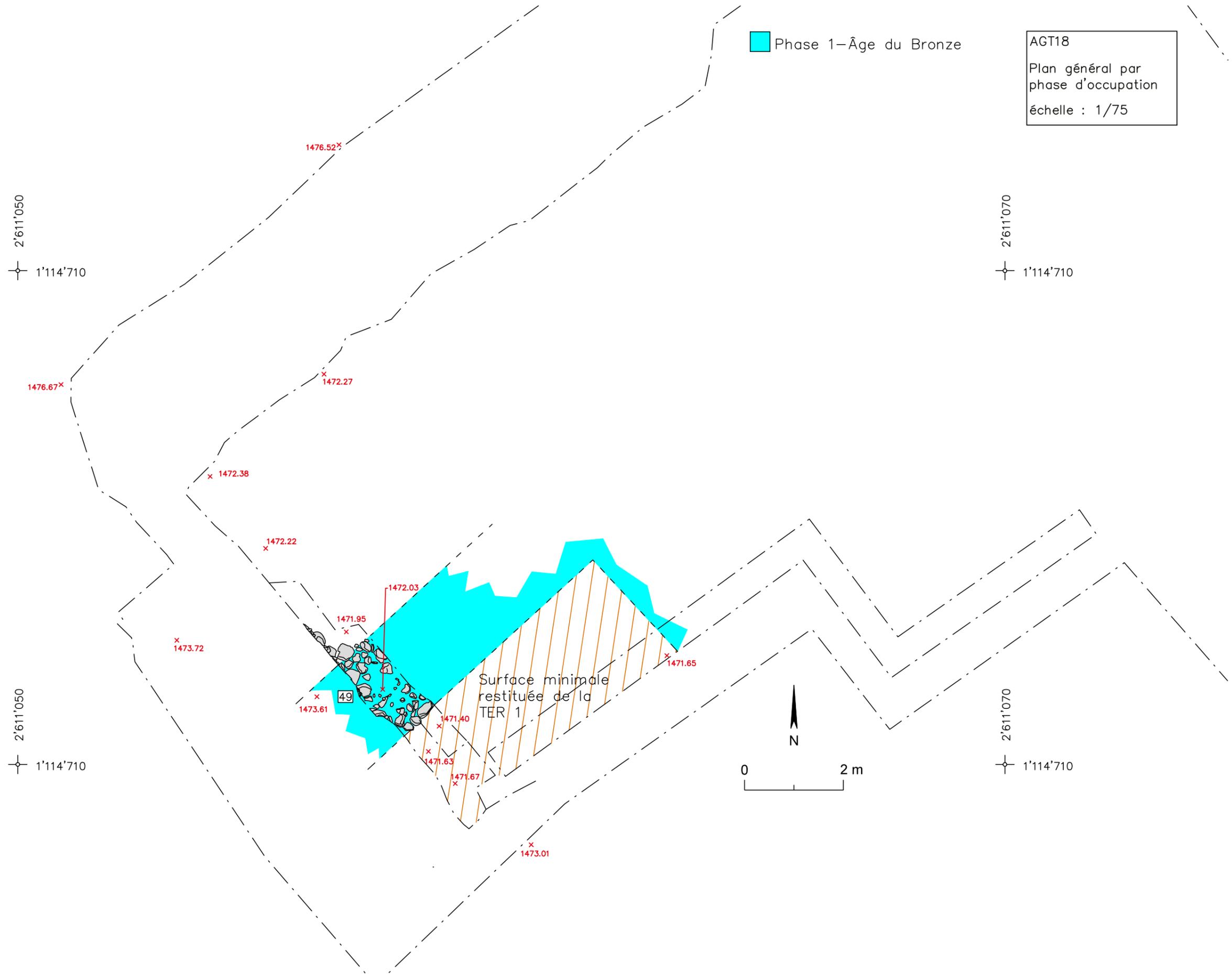
AGT18 STG002  
stratigraphie ouest  
échelle : 1/50

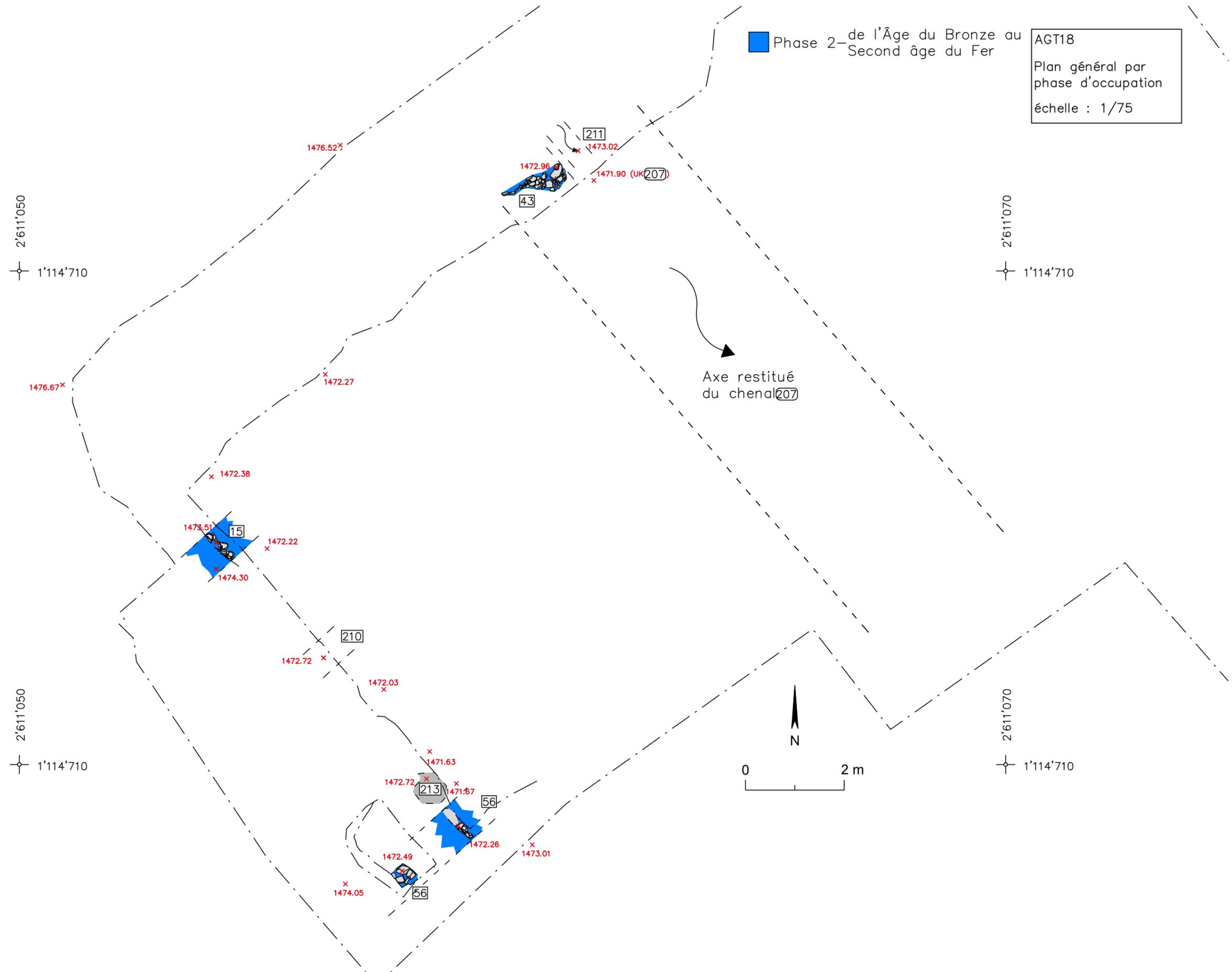


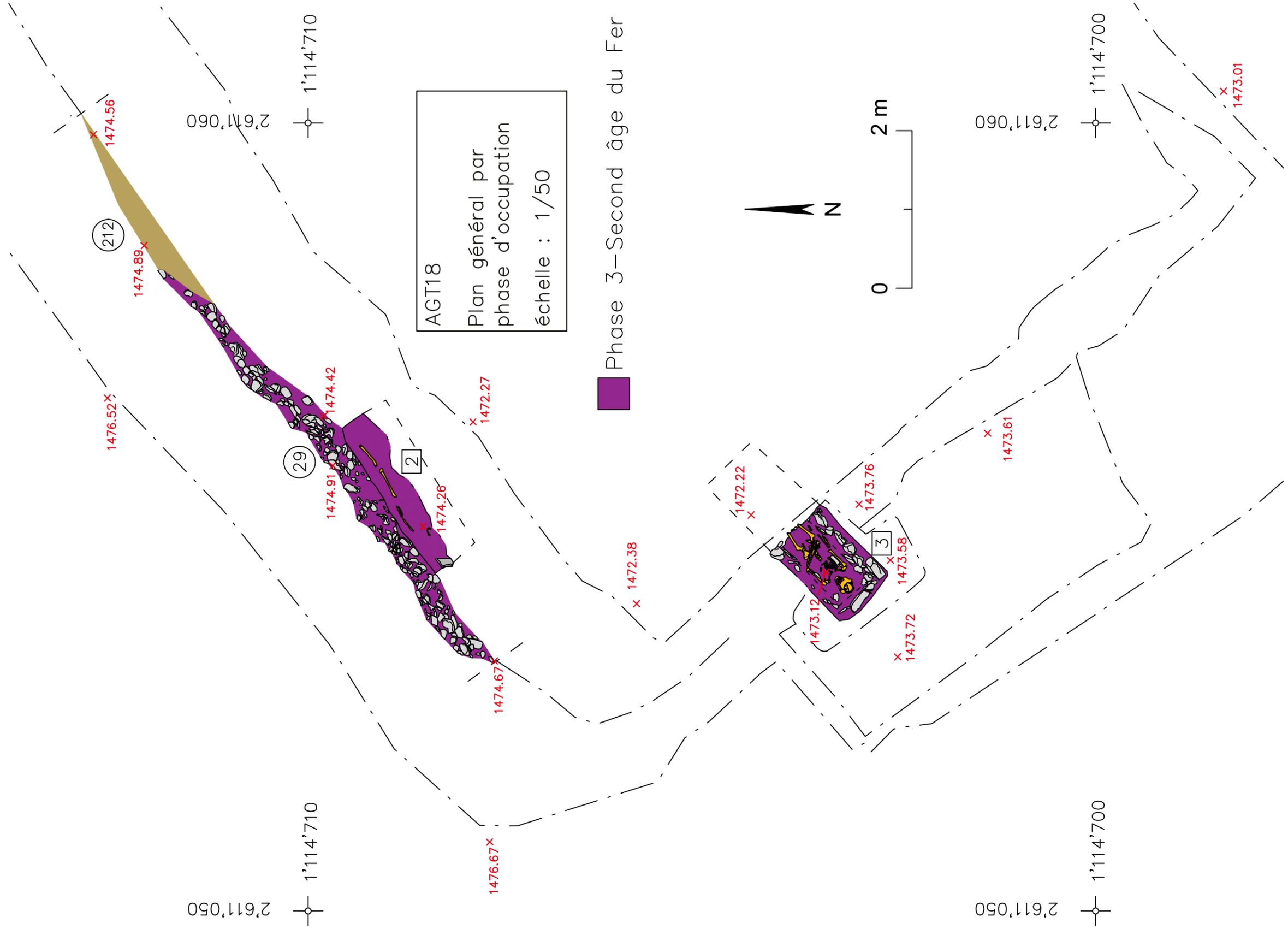
- Alluvions
- Colluvions
- Remblai ou sol aménagé
- Niveau d'occupation
- Humus
- Terrasses et structures en creux
- PHASES 3a et 3b - Second âge du Fer
- PHASE 2 - de l'Âge du Bronze au Second âge du Fer

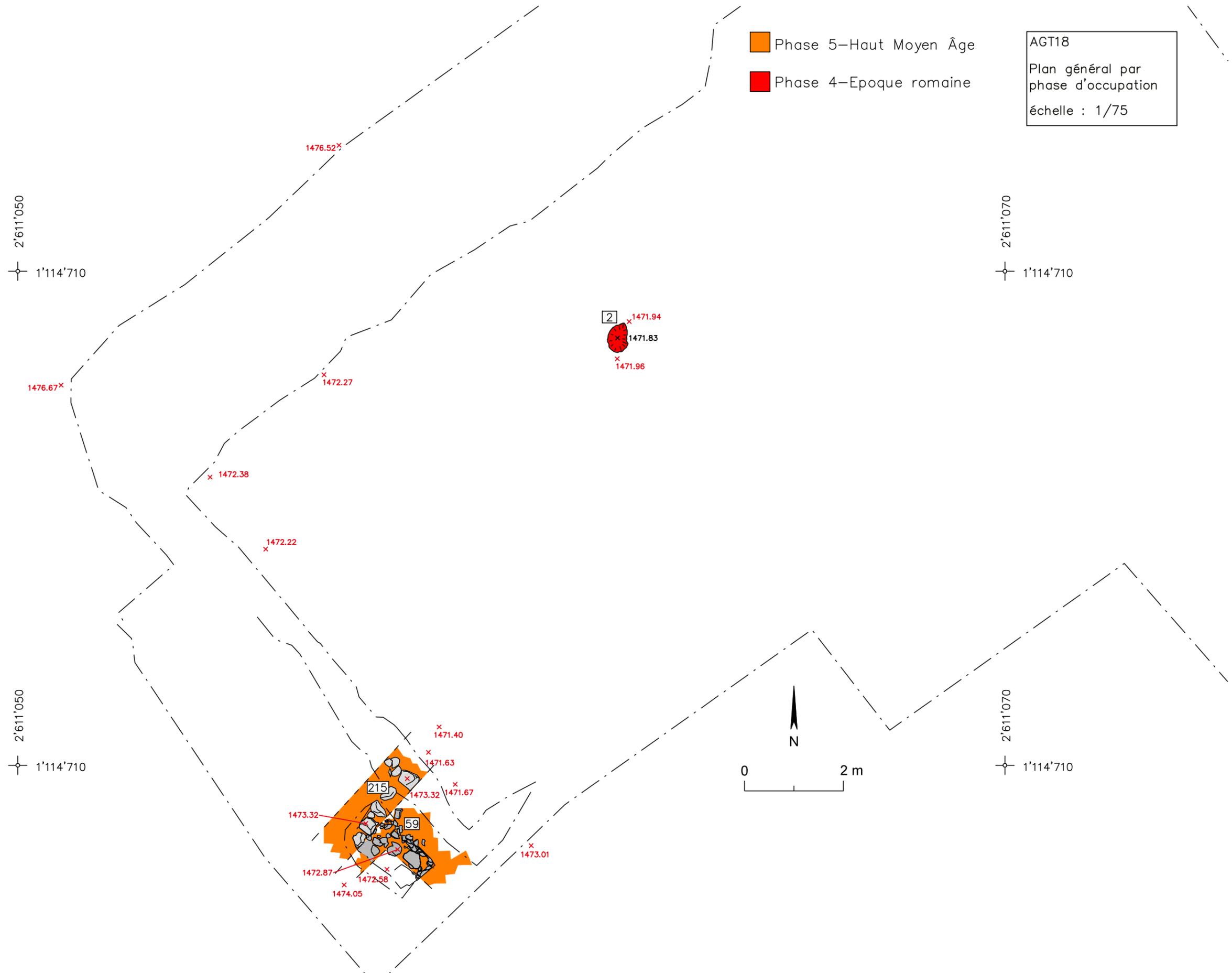






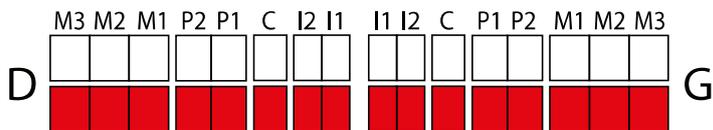




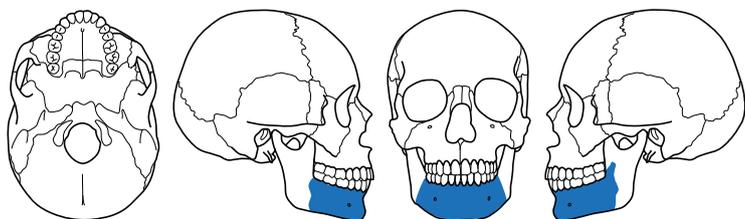




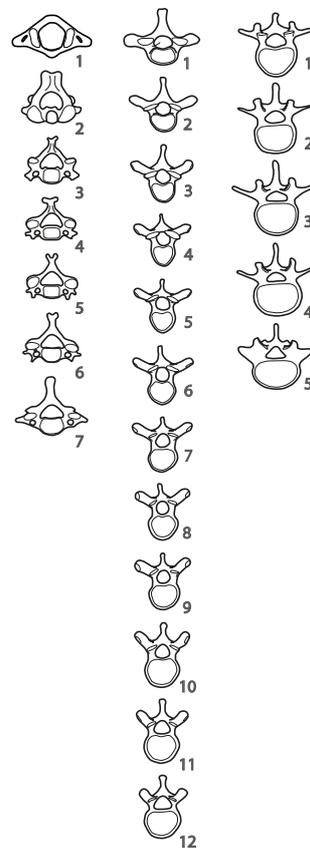
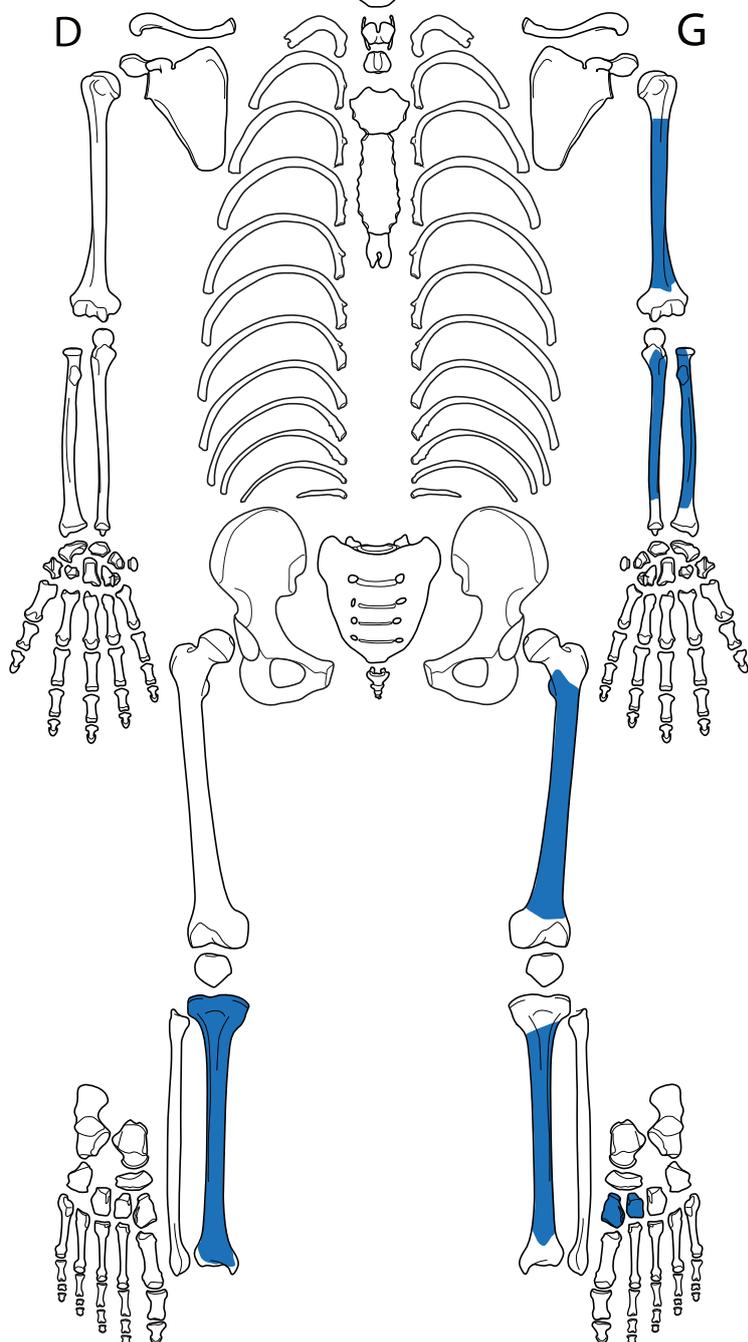
site/zone Grimentz - AGT18 ID tombe UT002 ID individu A



- région bien conservée
- région mal conservée
- région non latéralisée ou précisée



marteau	
enclume	
etrier	



site/zone

Grimentz - AGT18

ID tombe

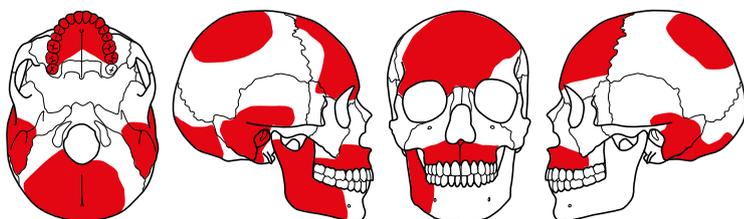
Vrac

ID individu

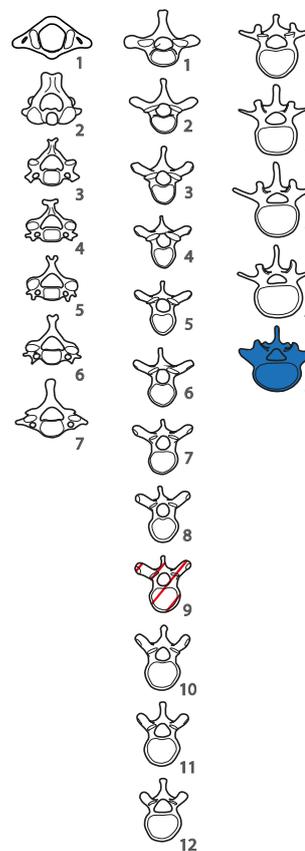
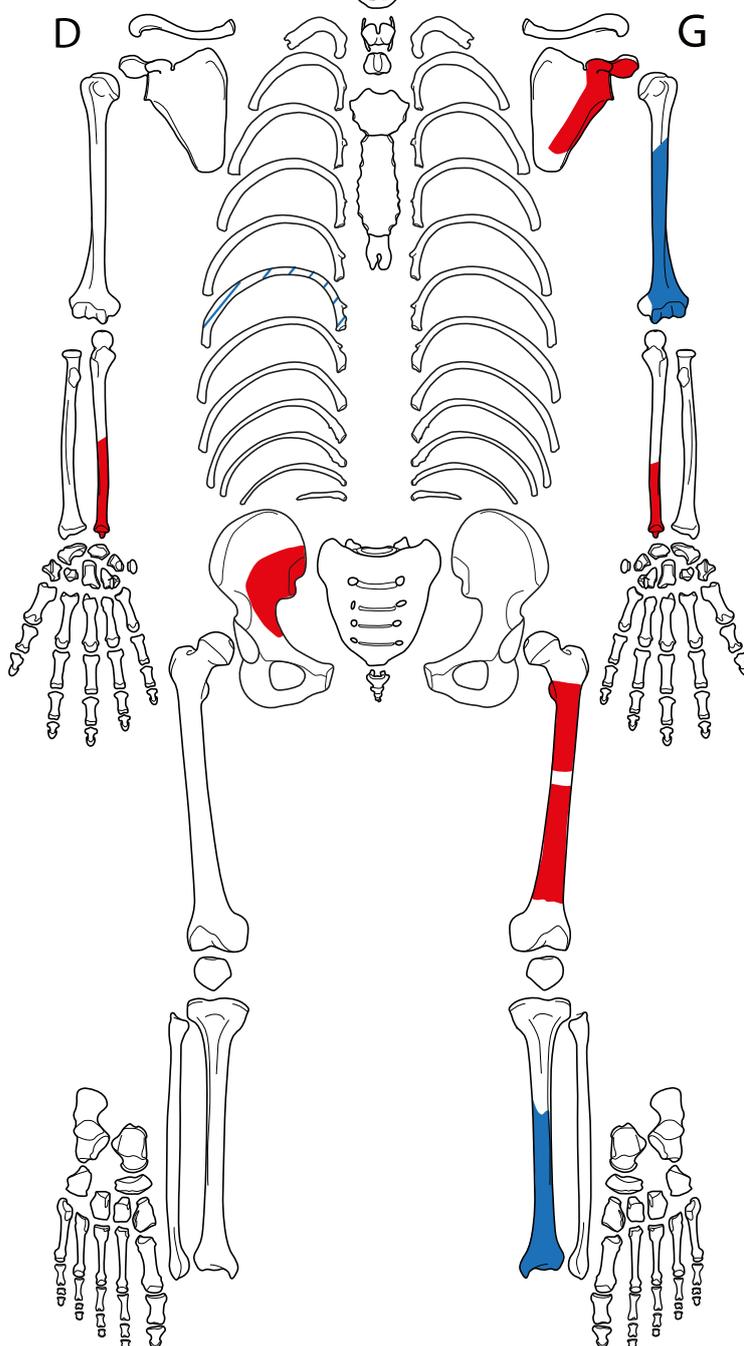
A

	M3	M2	M1	P2	P1	C	I2	I1	I1	I2	C	P1	P2	M1	M2	M3		
D	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	G
	■	■	■															

- région bien conservée
- région mal conservée
- région non latéralisée ou précisée



marteau	
enclume	
etrier	

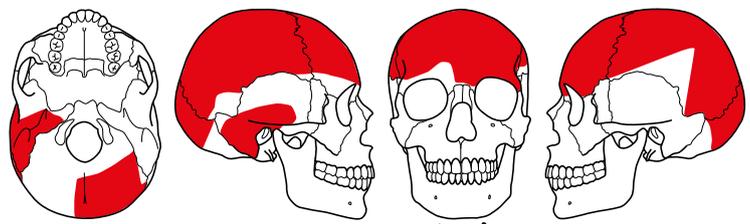


Annexe 12b

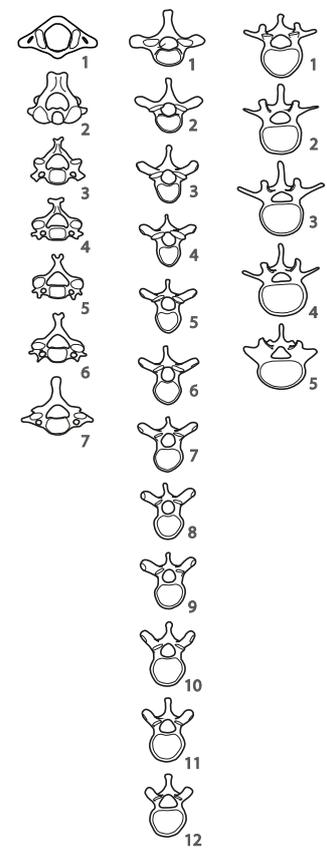
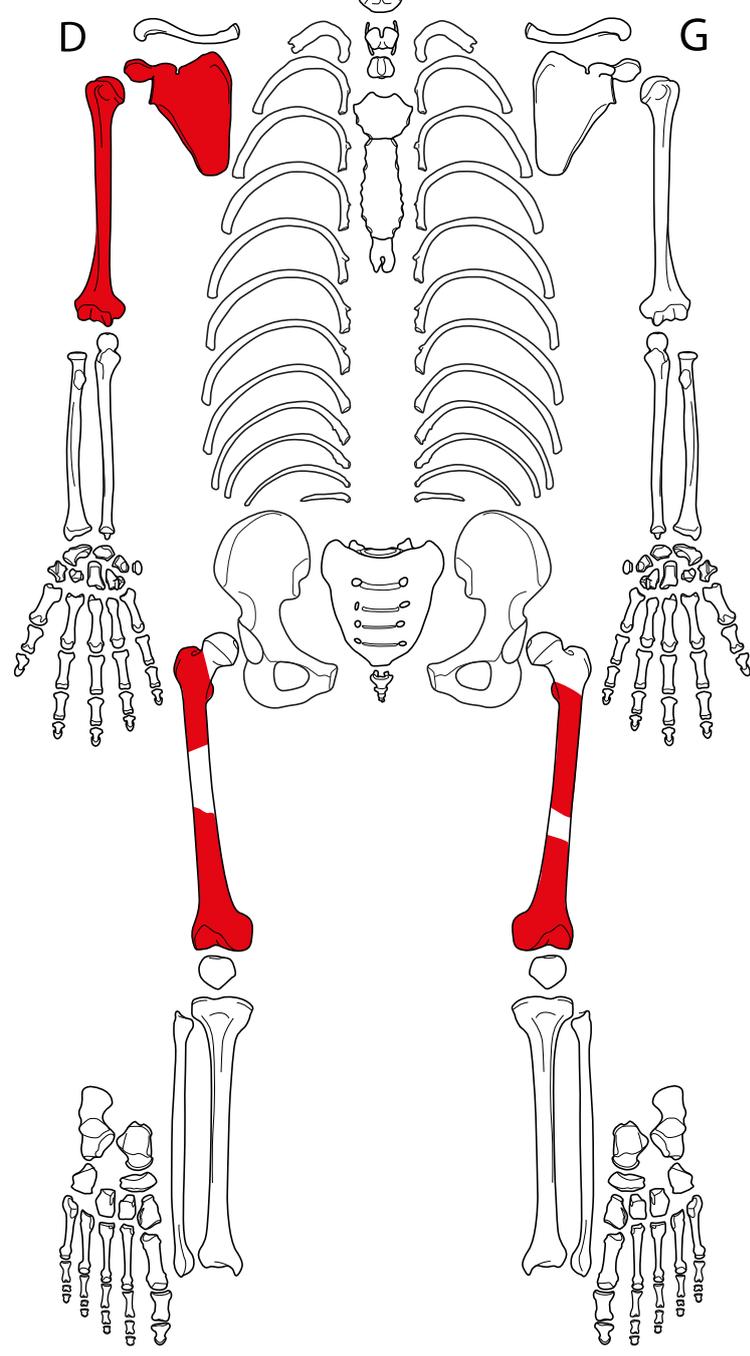
site/zone Grimentz - AGT18 ID tombe U1802 ID individu B

	M3	M2	M1	P2	P1	C	I2	I1	I1	I2	C	P1	P2	M1	M2	M3
D																

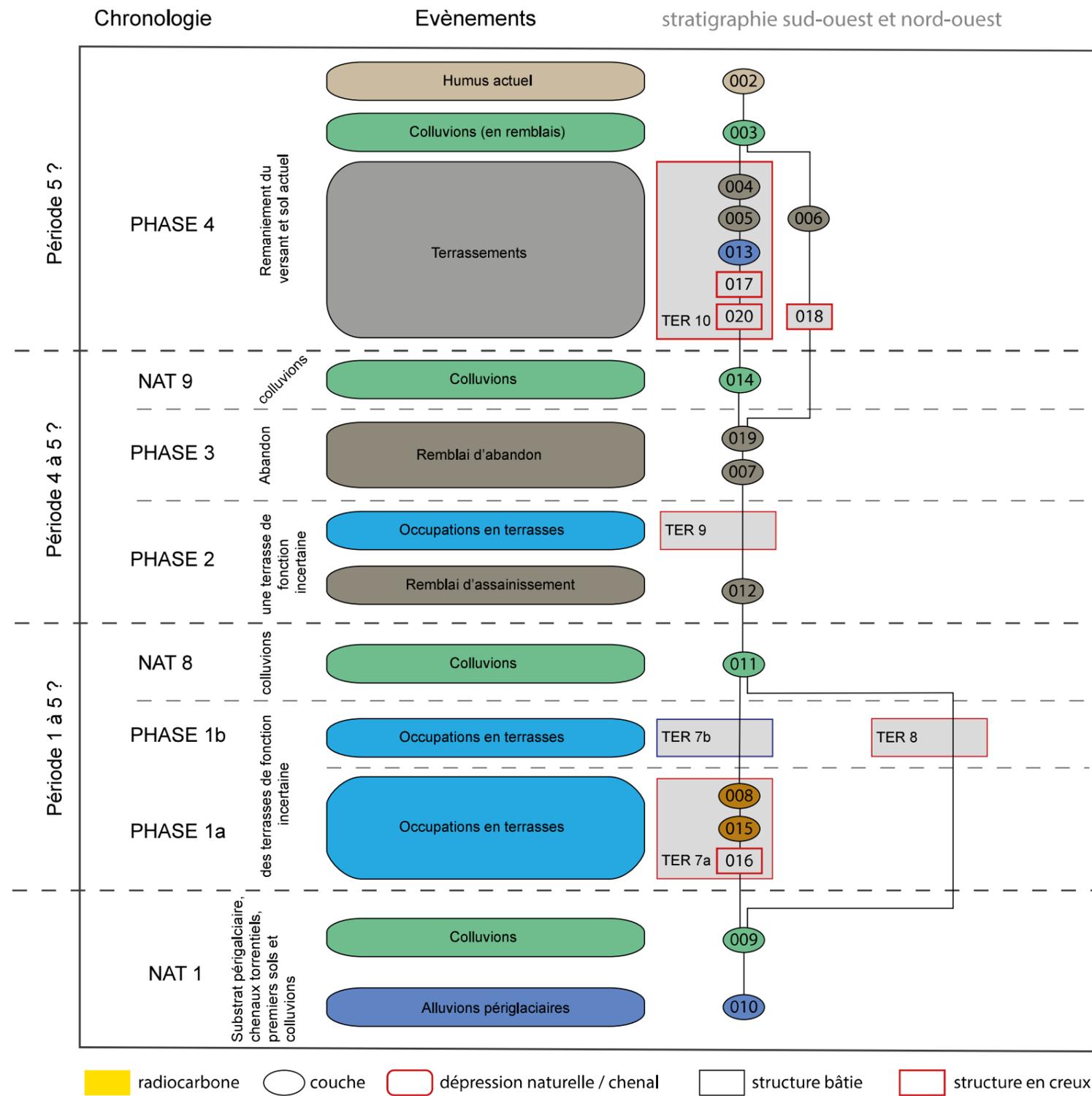
- région bien conservée
- région mal conservée
- région non latéralisée ou précisée

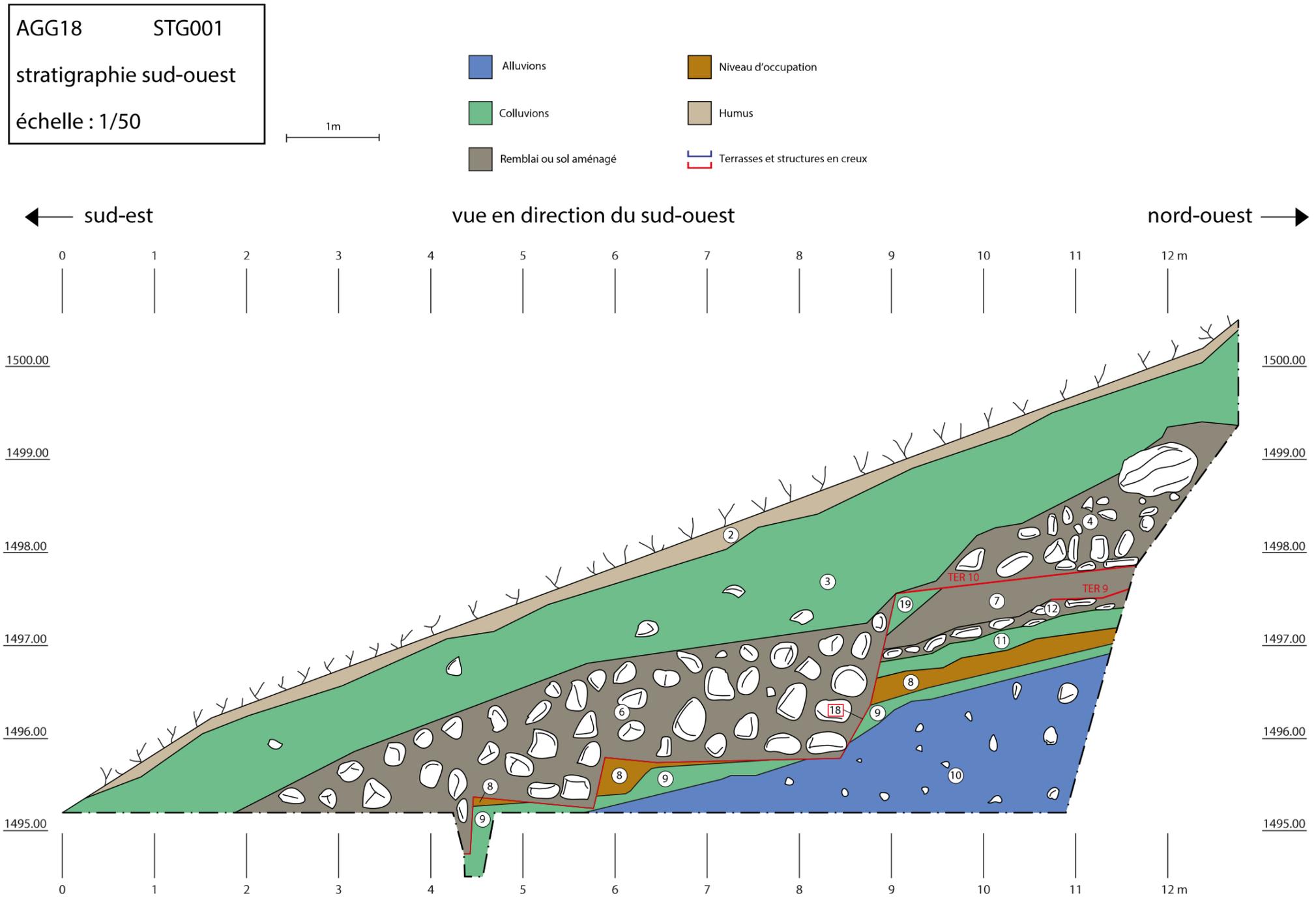


marteau	
enclume	
etrier	



# AGG18





AGG18 STG002  
stratigraphie nord-ouest  
échelle : 1/50

